

CONTRAT DE VILLE

Engagements Quartiers 2030

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Une politique au service des habitants

quartiers2030



PRÉFET
DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



montpellier
méditerranée
métropole



SIGNATAIRES



François Xavier Lauch
Préfet de l'Hérault



Michaël Delafosse
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Michaël Delafosse
Maire de Montpellier



Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Kléber Mesquida
Président du Département de l'Hérault



Thierry Mathieu
Directeur CAF de l'Hérault



Philippe Soursou
Directeur territorial de l'Hérault France Travail

Directeur territorial de l'Hérault
France Travail
Philippe SOURSOU
Directeur Territorial
France Travail Hérault



Émilie Vidal
Directrice régionale de la Banque Publique d'Investissement

SIGNATAIRES



Michel Calvo
Président ACM Habitat



Gilles Dupont
Directeur Général Hérault Logement

CONTRAT DE VILLE



Aymeric Deleu-Nabet
Directeur Régional Occitanie ERILIA



Brice Verheecke
Directeur Général SFHE, SA d'HLM

ÉDITORIAL

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 », ouvre un chapitre ambitieux de la politique de la ville dans l'Hérault. Il s'inscrit dans la lignée des initiatives et avancées précédentes, en introduisant une vision plus collective, plus concrète et plus en proximité des défis des quartiers prioritaires.

La préparation de ce nouveau contrat a été marquée par une actualisation de périmètre, afin de mieux apprécier les réalités de la précarité et des inégalités territoriales. Elle a été suivie d'une consultation étendue impliquant résidents et acteurs locaux dans un processus participatif sans précédent. Je tiens à souligner l'efficacité de la collaboration entre l'État, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires aboutissant à des propositions concrètes et pertinentes.

Face à l'augmentation du nombre de personnes vivant en quartier prioritaire et à leurs besoins, il m'est apparu indispensable d'articuler nos efforts autour de quatre axes majeurs : l'éducation et la jeunesse, l'accès aux droits et le renforcement du lien social, l'emploi et l'entrepreneuriat, ainsi que la sécurité publique et l'amélioration du cadre de vie.

Cette stratégie globale et intégrée se décline en projet de territoire qui permettra de s'adapter aux spécificités et attentes des habitants. Ce projet est le fruit d'une alliance solide entre l'État et la collectivité que je tiens à saluer.

Le contrat « Engagements Quartiers 2023 » traduit notre engagement à dessiner un avenir meilleur pour les habitants des quartiers prioritaires du département. Préfet de l'Hérault, je suis déterminé à voir cet engagement se concrétiser, en construisant des quartiers, plus sûrs, plus inclusifs et plus résilients

François-Xavier LAUCH



François Xavier Lauch
Préfet de l'Hérault

ÉDITORIAL

Nous développons une politique de la ville ambitieuse pour les 10 quartiers prioritaires, tous localisés dans la ville centre de Montpellier. Avec Clara Gimenez, Vice-Présidente déléguée à la politique de la ville et à la cohésion sociale, j'attache une importance particulière à cette politique qui vise à investir là où les besoins sont les plus conséquents. Cela se traduit notamment par un ré équilibrage territorial de la ville et un investissement important en faveur des secteurs ouest et nord (projet de renouvellement urbain de la Mosson, des Cévennes, reconquête du quartier Celleneuve...)

Ce nouveau contrat de ville, co-piloté avec l'Etat, repose sur deux nouveaux principes : **territorialisation** et **simplification**.

Territorialisation, avec l'élaboration de 10 projets de quartier co construits avec les partenaires et les forces vives. Ils précisent les priorités pour être au plus près des besoins des habitants, en lien avec les quatre priorités définies par l'Etat : éducation-jeunesses ; accès aux droits et lien social ; sécurité-tranquillité publique et cadre de vie ; emploi et entrepreneuriat.

Simplification, au travers de l'allègement des procédures administratives (dossier unique, recours à des conventions pluriannuelles d'objectifs à destination des associations) pour simplifier le partenariat avec les associations et leur permettre de mobiliser tous leurs efforts pour les besoins de terrain et de la population. Par ailleurs, une gouvernance globale nous permettra d'avoir une vision plus transversale et dynamique des besoins et enjeux de chaque quartier.

Sur notre territoire, les quartiers, dans leur diversité, sont pleinement intégrés à la ville, même s'ils affichent des problématiques spécifiques. Nous réaffirmons collectivement un cap volontariste dans ce nouveau contrat de ville pour la période 2024-2030 : la République doit protéger tous ses citoyens et chaque habitant de la Ville doit avoir les moyens de vivre, de grandir, d'agir, de s'émanciper, partout et quel que soit son lieu d'habitation.

La collectivité mobilise de nombreux leviers pour améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers : en matière de logement et de ré investissement urbain, de mobilité (gratuité des transports collectifs, décarbonisation, ...), de développement économique, de prévention, d'accès aux sports et à la culture, de santé... dans une logique d'intervention à 360 degrés. Elle agit par ailleurs à deux échelles : celle de la Métropole pour développer des projets structurants, et celle de la proximité pour être au plus près des besoins des habitants.

Parce que seule une mobilisation collective nous permettra de tenir nos engagements, je tenais à remercier l'ensemble des institutions et acteurs impliqués dans la démarche afin de garantir une action renforcée auprès des habitants de nos quartiers populaires, et plus particulièrement l'Etat, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la CAF de l'Hérault ainsi que les 4 bailleurs : ACM Habitat, Hérault Logement, Erilia, SFHE. La conception partagée et participative de la Politique de la Ville est en effet une réalité depuis de nombreuses années à Montpellier. Elle se traduit aussi par une mobilisation conséquente des associations et des représentants des habitants pour l'élaboration de ce contrat « Engagements quartiers 2030 ». Je voudrais à ce titre, les remercier pour la richesse de leurs contributions et pour leur implication dans l'animation de la vie locale des quartiers.

Aujourd'hui, et plus que jamais, l'enjeu est d'unir nos forces, et je souhaite réaffirmer la pleine mobilisation de la Ville et de la Métropole aux côtés de l'Etat et des partenaires pour améliorer de manière significative le quotidien des habitants et impulser une transformation de nos quartiers.



Michaël DELAFOSSE
Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de Montpellier



01

**Le cadre de la politique
de la ville et son inscription
dans le territoire métropolitain**



LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est conduite dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle repose en premier lieu sur la mobilisation des politiques publiques de droit commun et sur des crédits spécifiques dédiés aux quartiers.

Le contrat de ville constitue le cadre partenarial permettant de construire ensemble et selon les compétences de chacun, les projets et solutions pour répondre aux besoins des habitants.

Depuis 2014, la loi Lamy a défini les principes de sa mise en œuvre et a confié aux Métropoles le pilotage de l'élaboration et du suivi des contrats, en association étroite avec l'État.

La circulaire du 31 août 2023 relative à la préparation des futurs contrats de ville (quartiers 2030) et les conclusions du CIV du 27 d'octobre 2023 s'inscrivent dans la continuité de la loi Lamy en supprimant cependant la logique de piliers d'intervention décidée au niveau national (le développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain et la cohésion sociale) pour la remplacer par l'identification d'enjeux locaux les plus prégnants à définir localement, arrêtés en lien étroit avec les habitants et adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

L'INSCRIPTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Un élargissement du périmètre des quartiers prioritaires depuis 2014

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole est devenue chef de file et coordonnateur de la politique de la ville, et assure cette compétence en co-pilotage étroit avec l'État et en partenariat avec l'ensemble des collectivités concernées, dont la Ville de Montpellier, le Département de l'Hérault et la Région Occitanie, ainsi qu'avec les autres institutions et acteurs impliqués dans la définition des politiques publiques à mobiliser.

Elle s'appuie notamment sur la dynamique métropolitaine et sur des politiques fortes en matière d'habitat (réinvestissement urbain, politique de peuplement, niveau de construction soutenue), de cadre de vie, de mobilité, de développement économique, de politique éducative, sportive et culturelle...

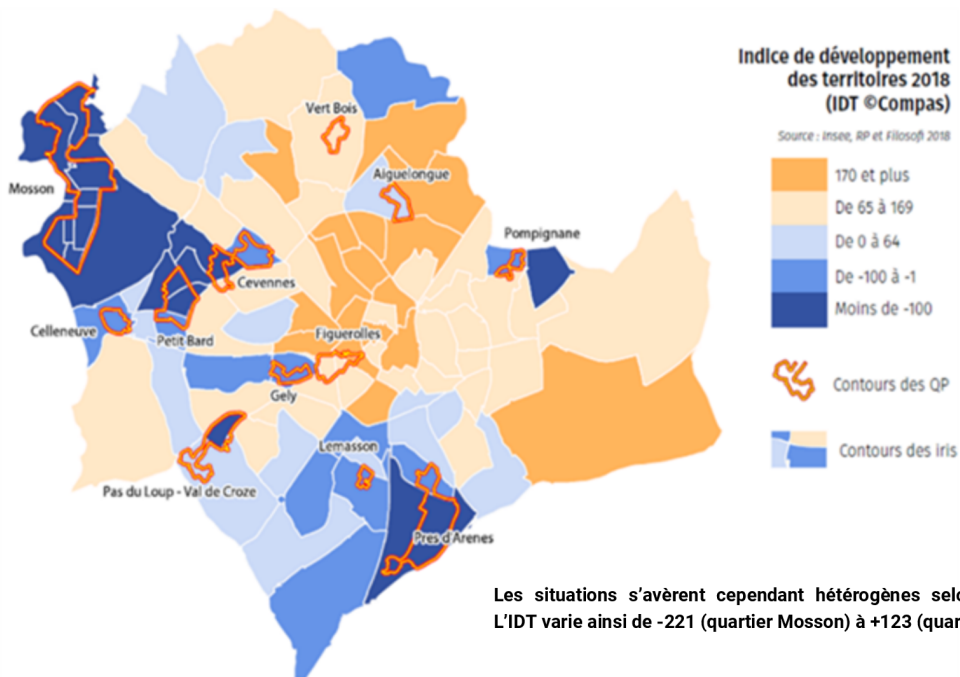
En 2014, la nouvelle génération de contrat de ville 2014-2023 se met en place et intègre de nouveaux quartiers entrants : Tournezy-Saint Martin, Pas du Loup – Val de Croze, Lemasson, Aiguelongue, Pompignane, Vert Bois. 12 quartiers au total, tous localisés dans la Ville centre, constituent le périmètre de la politique de la ville qui représente plus de 20 % de la population de la ville.



La situation des quartiers prioritaires de la Ville de Montpellier

Dans le cadre de l'observation des territoires, le bureau d'études COMPAS, missionné par la Métropole en 2021, a proposé un indice de développement des territoires qui permet de suivre l'évolution des quartiers. Cet indicateur est basé sur 3 variables : la part des 25-54 ans actifs occupés, la part des personnes ayant un niveau de formation supérieur au bac et le niveau de vie des ménages.

Si l'indice de développement des territoires est positif à l'échelle de la ville de Montpellier et de la Métropole avec un indice respectif de +43 et +64, en amélioration de 4 points entre 2013 et 2018, a contrario, l'indice correspondant aux quartiers prioritaires semble continuer à se dégrader avec une perte de 4 points sur la même période.



Les situations s'avèrent cependant hétérogènes selon les quartiers. L'IDT varie ainsi de -221 (quartier Mosson) à +123 (quartier Figuerolles).

	IDT		Evolution 2013-2018
	2013	2018	
Celleneuve	-67	-47	+20
Mosson	-214	-221	-7
Petit Bard Pergola	-115	-143	-28
Cévennes	-53	-87	-34
Gély	+6	-34	-40
Figuerolles	+60	+123	+63
Lemasson	-30	-31	-1
Aiguelongue	+72	+32	-40
Pas du Loup - Val de Croze	-31	-25	+6
Pompignane	-107	-77	+30
Près d'Arènes	-90	-111	-21
Vert Bois	+88	+92	+4
QPV de MMM	-78	-82	-4
Montpellier	+39	+43	+4
Montpellier Méditerranée Métropole	+60	+64	+4
France métropolitaine	Référence = 0		

Source : Insee, RP et Filosofi 2013-2018

Les quartiers Vert-Bois et Figuerolles présentent un IDT positif et en progression depuis 2013.

Le quartier Aiguelongue présente un IDT positif, mais en forte régression depuis 2013.

Les quartiers Pompignane, Pas du Loup et Celleneuve conservent un IDT négatif, mais en amélioration depuis 2013.

À contrario, les quartiers les plus en difficulté (Mosson, Petit-Bard, Près d'Arènes notamment) avec un IDT très négatif continuent de régresser.



Les enseignements de l'évaluation finale du contrat de ville 2014-2023

Une évaluation finale du contrat de ville a été conduite en 2022 pour faire état des principaux éléments de réalisation sur la période considérée.

Il en ressort 4 enseignements principaux qui ont guidé l'élaboration de l'actuel contrat :

SIMPLIFIER

**Autour
de quelques grands objectifs**

TERRITORIALISER

**davantage pour renforcer la co-construction,
la cohérence des actions sur les quartiers et
répondre mieux aux besoins des habitants**

COORDONNER

**l'ensemble des actions à l'échelle des quartiers
de la ville dans le cadre d'une stratégie
montpelliéraine**

OUTILLER

**davantage les services pour la faciliter
la gestion opérationnelle du contrat
ainsi que son suivi**



La nouvelle géographie prioritaire

Le décret du 23 décembre 2023 a arrêté la liste des quartiers prioritaires (base Filosofi 2019 pour les revenus des foyers fiscaux et nouveaux périmètres des unités urbaines 2020). Les critères de sélection ont été inchangés par rapport à 2024 et doivent respecter des critères de revenu et de population :

- Être dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants;
- Le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1 000;
- Le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

Les principales évolutions :

- Vert-Bois ne répond plus aux exigences du nombre d'habitants
- 6 quartiers restent dans la géographie prioritaire actuelle, sans évolution de périmètre : Près d'Arènes, Pompignane, Petit-Bard/Pergola, Pas du Loup/Paul Valéry/Val de Croze, Cévennes et Aiguelongue;
- Fusion des 2 QPV existants, Gély et Figuerolles, en un seul quartier, en supprimant la partie rue du faubourg du Courreau (quartier des généraux);
- Extension du QPV Celleneuve au sud-est
- Extension du QPV Lemasson, intégrant un secteur de la Croix d'Argent qui le relie à Lemasson, pour ne former qu'un seul QPV (intégration des résidences de Hérault Logement et des copropriétés privées);
- Intégration de la zone franche urbaine (ZFU) de Parc 2000 au QPV Mosson

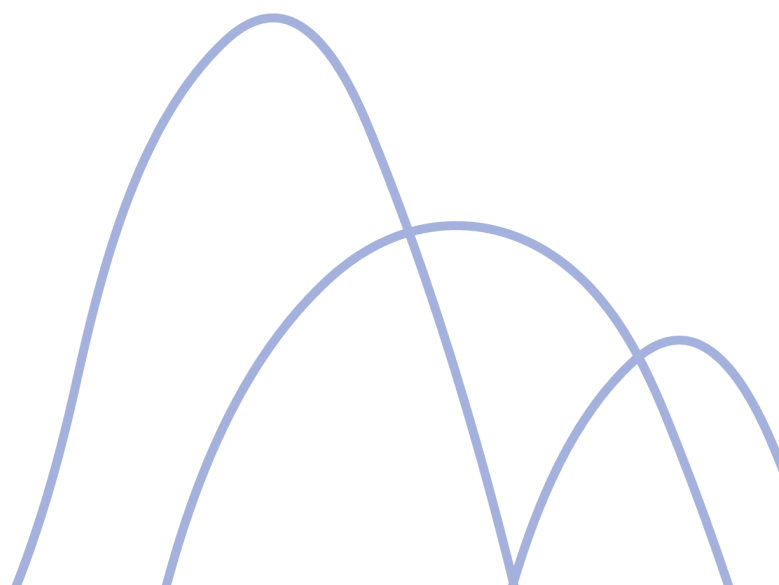
CARACTÉRISTIQUES DES QUARTIERS

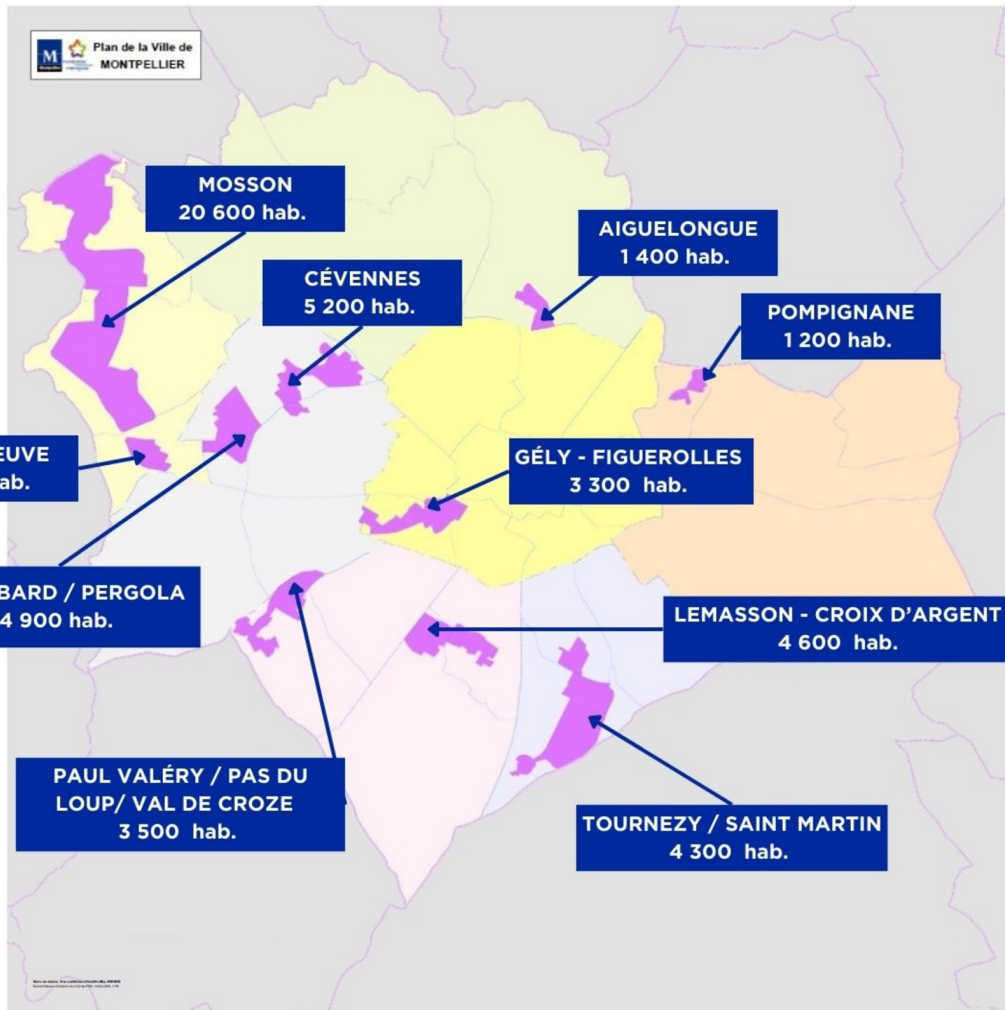
- Des quartiers tous localisés dans la ville centre
- Des quartiers bien reliés au réseau de transport
- Des morphologies urbaines diverses (grands ensembles, copropriétés dégradées, petits quartiers, quartier faubourg) qui nécessitent une intervention différenciée
- Une évolution contrastée des quartiers (évolution positive sur Celleneuve, Pompignane et Figuerolles tandis que les quartiers les plus en difficultés connaissent une évolution négative – Mosson, Petit Bard – Pergola, Cévennes notamment)
- Des écarts de développement socio-économique qui demeurent au global et qui justifient une intervention spécifique sur ces quartiers prioritaires



Ces quartiers présentent des indicateurs préoccupants qui connaissent de plus en plus une évolution négative. En premier lieu, le taux de pauvreté estimé en 2018 sur l'ensemble des 10 quartiers prioritaires de la ville se situe à 54 %, avec des pointes à 58 % au Petit-Bard et 61 % à la Mosson qui à elle seule compte plus de 23907 habitants (27 % à l'échelle de la Ville de Montpellier et 19 % à l'échelle de la Métropole). Par ailleurs, on constate (source : Compas portraits de territoire 2021) :

- **Des taux de chômage estimés importants** : 35,5 % sur la Mosson, 32,7 % sur le Petit-Bard (source Compas 2011) et des taux d'emploi des 16-64 ans plus faibles qu'à l'échelle de la Ville (35 % contre 51 % pour la Ville);
- **Le taux d'activité des femmes au sein des QPV** est beaucoup plus faible que celui des hommes, en particulier sur la Mosson, le Petit-Bard, les Cévennes et Gély;
- **Les jeunes rencontrent des difficultés particulières** : 8,8 % des jeunes de 16 à 24 ans ne sont pas scolarisés et sont sans diplômes (soit 1 440 jeunes) contre 2,8 % au sein des IRIS de Montpellier hors QPV;
- **Les entreprises sont peu nombreuses au sein des quartiers prioritaires** (22 % des établissements montpelliérains, tandis que 30 % des actifs de la commune y résident). On observe également une surreprésentation des entreprises individuelles, souvent synonyme de fragilités économiques;
- **Plus d'un enfant sur trois est potentiellement vulnérable sur le plan socio-éducatif** (ce taux monte à près de 50 % sur Mosson, Petit-Bard, Cévennes et Gély), soit plus de 9 000 mineurs;
- **Les situations de surpeuplement sont fréquentes** (15,6 % de logement en surpeuplement dans les quartiers prioritaires, 10 % au niveau de l'agglomération);
- **Des difficultés d'accès aux droits et à la santé, à la pratique sportive et à la culture**, notamment pour des populations ne maîtrisant pas toujours la langue française; en ce qui concerne l'offre de soins, le nombre de généralistes installés dans les QPV de Montpellier rapporté à la population des quartiers est inférieur à la moyenne de la Métropole (0,8 médecins pour 1 000 habitants contre 1,4 à l'échelle de la Métropole);
- **Une surreprésentation** des familles monoparentales, du chômage, des bas niveaux de formation, de la parentalité précoce.





LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET SON INSCRIPTION DANS LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

CONTRAT DE VILLE

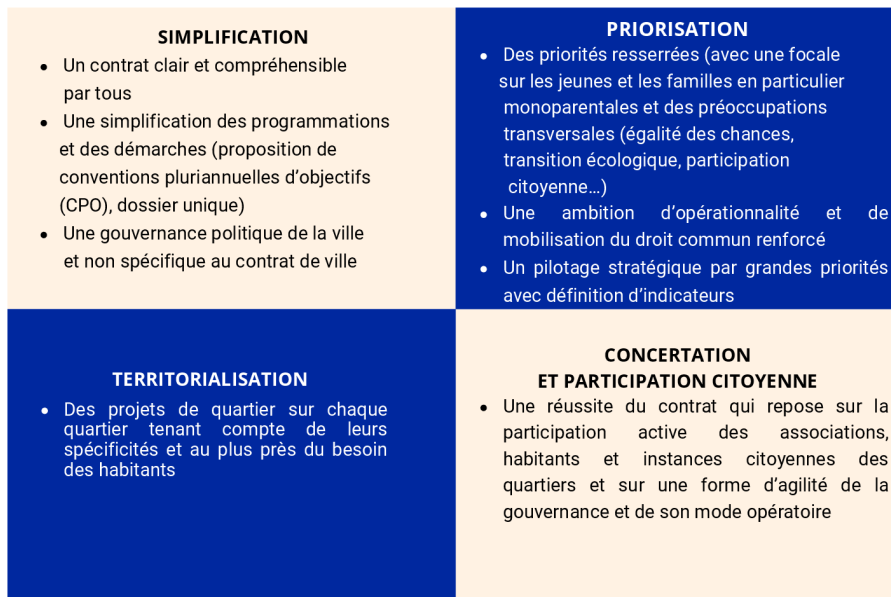
CHIFFRES-CLEFS

- 10** • Quartiers politiques de la ville
- 50 400** • Habitants concernés, soit plus de 20% de la population de la Ville
- +2 600** • Habitants par rapport à 2013
- 2** • Projets de renouvellement urbain en cours (Mosson et Cévennes)
- 1** • Cité éducative sur Mosson
- Cité de l'emploi
- Quartier de reconquête Républicaine sur Mosson



Les principes pour le prochain contrat de ville 2024-2030

Le nouveau contrat de ville, dit **engagements quartiers 2030**, constitue une opportunité pour renouveler les modes de faire. L'ambition pour le prochain contrat de ville 2024-2030 sur le territoire métropolitain repose **sur 4 principes** :



Et 5 conditions de réussite :





LA FABRIQUE DU CONTRAT VILLE

Depuis 2014, le contrat de ville évolue avec une diversité d'acteurs des quartiers populaires (institutions, bailleurs, associations, instances citoyennes). Dans la continuité, le contrat de ville 2024-2030 s'est écrit de manière collective. Lancée en décembre 2022 pour aboutir début 2024, l'élaboration du contrat de ville 2024-2030 s'est travaillée à deux échelles : celle de la Métropole et celle de chaque quartier.





LES MOYENS POUR LES QUARTIERS

Une équipe d'ingénierie dédiée

Une équipe d'ingénierie, mutualisée Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole, est dédiée à la politique de la ville pour agir en proximité au plus près du besoin des habitants. Elle est appuyée par les directions opérationnelles de la collectivité, en étroite relation avec les services de la DDETS et des autres partenaires signataires.

Elle est garante de l'animation territoriale de la Politique de la ville, de la mise en œuvre des projets de quartier et du développement social urbain. Le renfort de l'équipe en conséquence, avec 5 chefs de projets territoriaux, permettra ainsi d'agir en proximité.

Des moyens spécifiques dédiés aux quartiers

Pour intervenir sur les quartiers, la politique de la ville dispose de moyens spécifiques dédiés :

APPELS À PROJETS ANNUELS

+ 3 M€

tous financeurs confondus

À DESTINATION
DES ASSOCIATIONS

DES POSTES D'ADULTES
RELAIS FINANCÉS PAR
L'ÉTAT DANS UN RÔLE
DE MÉDIATION AU SEIN
DES ASSOCIATIONS

**75
EN 2023**

(soit un effort financier
de l'État de +/- 1,5m€)

1 DOTATION POLITIQUE
DE LA VILLE DE PRÈS DE

4,7 M€/AN

POUR SOUTENIR DES
PROJETS D'INVESTISSEMENT
SUR LES QUARTIERS

1 DISPOSITIF
D'ABATTEMENT DE TFPB
QUI SOUTIEN UN
PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT DES
BAILLEURS DE

+ de 3 M€

pour l'amélioration
du cadre de vie

1 PROGRAMME
DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

650K€

en 2023

1 CITÉ ÉDUCATIVE
SUR LA MOSSON

570K€



DES DISPOSITIFS ASSOCIÉS AU CONTRAT DE VILLE

À côté des crédits spécifiques dédiés aux quartiers, des dispositifs associés à la politique de la ville existent. Afin de garantir une plus grande coordination des interventions au profit des habitants des quartiers, il s'agit de les articuler plus grandement aux orientations stratégiques du contrat de ville.

- 2** • Projets de renouvellement urbain pour les quartiers Mosson et Cévennes
 - 1** • Cité éducative sur le quartier de la Mosson
 - 1** • Programme de réussite éducative (PRE)
 - 1** • Cité de l'emploi
 - 1** • Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
 - 1** • Bataillon de la prévention sur le quartier Mosson
 - 1** • Dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) qui concerne 1 QPV (Mosson)
 - 1** • Approche territoriale Intégrée dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) qui concerne pour partie les QPV



DES MOYENS DE DROIT COMMUN

Au-delà des moyens spécifiques et des dispositifs associés à la politique de la ville, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun. Il s'agit de prendre en compte, de façon systématique, les QPV dans la formalisation et la mise en œuvre des politiques publiques dans l'esprit de la politique de la ville, visant à réduire les écarts des quartiers par rapport à leur territoire environnant.

POUR L'ÉTAT

Éducation, emploi, sécurité, justice, logement, santé, transition écologique, culture, jeunesse et sport, apprentissage de la langue, accès aux droits, lutte contre les discriminations...

POUR LA VILLE ET LA MÉTROPOLE

Emploi et développement économique, aménagement urbain, mobilités, prévention de la délinquance, éducation, petite enfance, jeunesse, culture, sport, santé, transition écologique, numérique, vie associative, accès aux droits, lutte contre les exclusions...

POUR LA RÉGION

Emploi et développement économique, aménagement urbain, mobilités, prévention de la délinquance, éducation, petite enfance, jeunesse, culture, sport, santé, transition écologique, numérique, vie associative, accès aux droits, lutte contre les exclusions...

POUR LE DÉPARTEMENT

Solidarités, insertion professionnelle, jeunesse, culture, collèges, prévention spécialisée...

POUR LA CAF

Lieux d'accueil enfants-parents, Réseaux d'écoute, Espace de Vie sociale, accompagnement à la scolarité, aides aux vacances, médiation familiale...



02

**La stratégie d'intervention
partenariale sur les quartiers
prioritaires de la métropole**



LES GRANDES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA MÉTROPOLE

4 grandes priorités ont été définies pour la nouvelle contractualisation en lien étroit avec l'État. Ces 4 priorités répondent à des préoccupations fortes sur les quartiers et à une ambition partagée par les partenaires. Leurs déclinaisons en orientations stratégiques et opérationnelles ont été travaillées en prenant appui sur les réunions territoriales organisées au sein de chaque quartier et dans le cadre des groupes de travail thématiques réunissant les directions opérationnelles des services.



ÉDUCATION ET JEUNESSES



ACCÈS AUX DROITS ET LE LIEN SOCIAL



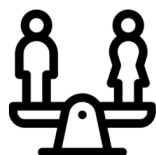
SÉCURITÉ -
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE
ET LE CADRE DE VIE



EMPLOI ET L'ENTREPRENARIAT

Pour chacune d'entre elles, des indicateurs sont proposés afin de piloter le contrat de ville et rendre compte des résultats obtenus.

Elles sont complétées par **2 grands défis transversaux** :



LE DÉFI DE L'ÉGALITÉ



LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



1.ÉDUCATION ET JEUNESSES

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- Mieux prendre en compte la parole des enfants, notamment dans la conception des espaces qui leur sont dédiés (Ville à hauteur d'enfants)
- Renforcer l'accompagnement éducatif
- Agir sur le décrochage scolaire
- Améliorer et diversifier l'offre éducative sur les temps d'accueil périscolaires et extrascolaires
- Soutenir l'attractivité des écoles et des collèges en développant des activités et des filières attractives
- Favoriser la transversalité entre les dispositifs éducatifs (Cité éducative, PRE, PEdT, CTG...)

Actions emblématiques : Développer l'autonomie de l'enfant à travers les dispositifs « école dehors », aire de jeux inclusive, rue aux écoliers, élargir l'ouverture des collèges de 8 h à 18 h et développer l'ouverture des écoles durant la deuxième quinzaine d'août, faire coïncider les périmètres de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : CONSOLIDER ET STRUCTURER L'OFFRE POUR LES JEUNESSES

- Mieux prendre en compte la parole des jeunes, les associer à la définition des projets qui les concernent
- Améliorer la communication pour rendre lisible ce qui est proposé pour les jeunes
- Renforcer l'offre de loisirs à destination des jeunes et des adolescents, notamment durant la période d'été
- Développer les chantiers éducatifs
- Consolider les transitions dans le parcours des jeunes (collège/lycée, temps scolaires/extrascolaires, études/insertion professionnelle...) et développer la coordination entre les partenaires

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : INTERVENIR SUR LA PARENTALITÉ

- Mieux prendre en compte la parole des parents
- Soutenir les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et favoriser la continuité des liens entre les enfants, les parents et l'école
- Accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives, notamment les familles monoparentales en charge d'adolescents
- Soutenir les lieux et les personnes-ressources favorisant l'écoute et le dialogue avec les parents

INDICATEURS ET CONSTATS

41,5%

de la population a moins de 25 ans dans les QPV de Montpellier

43%

des mineurs sont en situation de vulnérabilité, soit près de 9 200 mineurs

70%

des enfants en REP ou REP+ vivent dans un des quartiers de la politique de la ville

9%

des enfants s'orientent vers le privé contre 31 % des enfants de Montpellier hors QPV

22%

d'élèves sont en retard d'au moins une année dans les QPV contre 10 % pour la Métropole

40%

de jeunes des QPV sont en lycée professionnel contre 18 % pour la Métropole hors QPV

- Une continuité de l'offre éducative qui reste à conforter et à structurer
- La place des parents à conforter et une attention particulière à porter aux familles monoparentales
- Une offre de loisirs à renforcer et à adapter pour les jeunes et les adolescents



2. ACCÈS AUX DROITS ET LIEN SOCIAL

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 :

FAVORISER LES PARCOURS D'ACCÈS AUX DROITS

- Renforcer et structurer les actions d'accès aux droits dans une logique d'accompagnement des publics sur les territoires prioritaires en vue de réduire le non-recours
- Soutenir les actions de maîtrise de la langue
- Agir sur la fracture numérique

Actions emblématiques : Maisons France Services du Petit-Bard, Mosson et de Gély-Figuerolles conseillers numériques de proximité, réseau autour de la maîtrise de la langue, Territoires zéro non-recours

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 :

ÉLARGIR L'ACCÈS ET ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES DANS LES QUARTIERS

- Développer la pratique sportive du public, féminin en particulier
- Sensibiliser les jeunes de moins de 16 ans à la pratique sportive et accompagner les nouvelles pratiques dans une logique de citoyenneté active
- Développer les pratiques culturelles dans des démarches d'aller vers et dans une logique de parcours, d'émancipation citoyenne et d'ouverture sur les quartiers sur les différents temps de vie
- Développer des parcours thématiques en partenariat avec la Métropole, la Ville, la DRAC, l'Éducation nationale et les associations permettant de travailler des projets intégrés articulant culture, éducation et lien social
- Utiliser le sport et la culture comme vecteur de cohésion sociale, en développant les pratiques collectives.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS, À L'OFFRE DE SANTÉ ET PROMOUVOIR LES DÉMARCHES DE PRÉVENTION

- Contribuer au développement d'une offre de soins de proximité adaptée au besoin des territoires et tenant compte des dynamiques partenariales locales
- Assurer un maillage territorial cohérent de l'offre de médiation sociale-santé auprès des personnes éloignées de l'accès aux soins
- Développer les actions d'aller vers, notamment les unités mobiles de prévention et les maraudes afin de déployer des actions d'information, de sensibilisation et de prévention au plus près des habitants
- Développer des actions de prévention pour améliorer le bien-être (santé mentale, sport santé et réduction des risques)

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 :

DÉVELOPPER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- S'appuyer sur les Maisons pour tous, en particulier celles labélisées centre social, et les équipements de proximité pour développer l'animation des quartiers
- Favoriser le vivre ensemble au travers de démarches et d'actions d'animation de la vie locale

INDICATEURS ET CONSTATS

+ 25 %

non-recours aux
droits estimé en
QPV

19,7%

de la population est
d'origine étrangère
dans les QPV (le
double que sur les
territoires hors QPV)

13%

des habitants ont une
licence sportive contre
20 % hors QPV

0,8

médecins pour 1 000
habitants en QPV
contre 1,4 à l'échelle de
la Métropole

- Une pratique sportive en QPV souvent non encadrée qui nécessite une offre adaptée
- Un accès et une offre culturelle à conforter dans une logique de parcours pour les habitants des quartiers
- Une offre de santé moins conséquente en QPV et un accès aux soins plus compliqué avec une problématique de santé mentale qui se développe
- Une fracture numérique couplée parfois à une non-maîtrise de la langue française



3. SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET CADRE DE VIE

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : FAVORISER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LA SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS

- Reprendre la présence policière sur la voie publique
- Intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants par le renforcement des investigations et condamnations judiciaires (lutter contre le sentiment d'impunité)
- Renforcer la coordination territoriale pour mieux agir (articulation des GPO avec les «cellules de veille» du CLSPD, augmentation du nombre d'interventions du DCPD pour améliorer la réactivité dans le traitement des interventions)
- Prévenir la bascule ou la récidive
- Développer l'aller vers et la médiation sociale pour mieux repérer et orienter
- Renforcer le lien police/population (médiation de la vie nocturne, opérations tranquillité vacances et tranquillité seniors, voisins vigilants, «kawa rencontres», espaces de remédiation entre forces de l'ordre et habitants, mise en relation avec le CLJ...)
- Resserrer les actions au profit des jeunes (actions valeurs républicaines et laïques, «quartiers d'été», «ville-vie-vacances», «vacances apprenantes»...)
- Connecter le besoin de sécurité à l'action sur le cadre de vie (conventions bailleurs-police-justice-collectivité, marches exploratoires, vidéo protection...)

Actions emblématiques : brigade du logement social, police métropolitaine des transports, poste de police mobile, opérations «place nette», équipe bataillons de la prévention

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

- Développer des démarches de gestion urbaine de proximité sur les quartiers Mosson et Cévennes et les étendre aux autres quartiers
- S'appuyer sur le dispositif d'abattement de TFPB pour améliorer la qualité de services dans les QPV et la tranquillité résidentielle
- Sensibiliser et accompagner les habitants aux enjeux de propreté et de transition écologique pour modifier les comportements
- Développer le permis de louer, lutter contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne et intervenir sur l'habitat (réhabilitation thermique, politique de mixité sociale...)

Actions emblématiques : 4 conventions de TFPB déployées par les bailleurs, 2 conventions GUSP sur Mosson et Cévennes pour agir sur le cadre de vie

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : POURSUIVRE LE RE INVESTISSEMENT URBAIN DES QUARTIERS

- Poursuivre les 2 projets de renouvellement urbain sur les quartiers Mosson et Cévennes
- Intervenir sur des projets de réinvestissement urbain dans des secteurs identifiés
- Développer les actions d'accompagnement social en lien avec le réinvestissement urbain

Actions emblématiques : NPNRU 2 Mosson et Cévennes

INDICATEURS ET CONSTATS

186 policiers municipaux, 45 ASVP, 3 postes de police mobile qui couvrent tous les quartiers, 319 caméras de vidéo protection.

Des faits de délinquance qui ont diminué de 17% entre 2019 et 2021 à l'échelle de la Ville. Une insécurité jugée plus importante par les habitants (en particulier pour les femmes) liée au trafic de drogue, à l'insécurité routière, au squat des parties communes et aux usages déviants dans l'espace public.

Un besoin renforcé de présence humaine et de forces policières dans les quartiers.

Un sentiment que le cadre de vie et la qualité de services se détériorent dans les quartiers (propreté, nettoyage, encombrants, équipements) contribuant à un sentiment de délaissement.

Une amélioration du cadre de vie perçue dans les quartiers faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain.



4. EMPLOI ET ENTREPRENARIAT

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

- Innover pour capter et donner envie aux publics d'être accompagnés vers l'emploi ou la formation (orientation, allers-retours, remobilisation...)
- Renforcer les actions d'accompagnement global visant à lever les freins (avant et en situation de travail)
- Démultiplier les actions de mise en relations des habitants avec les entreprises/employeurs
- Cibler prioritairement les femmes, les familles monoparentales et les jeunes

Actions emblématiques : Expérimentation territoire zéro chômeur longue durée – TZCLD, plateforme clauses sociales

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT

- Sensibiliser à l'entrepreneuriat et faire émerger des projets de création d'entreprises
- Améliorer la visibilité de l'offre d'accompagnement à la création d'entreprises
- Déployer une offre d'accompagnement spécifique et d'excellence pour les porteurs de projets des quartiers
- Renforcer l'accès aux financements pour les entrepreneurs des quartiers
- Promouvoir les entrepreneurs des quartiers

Actions emblématiques : BIC in Mosson, Osez entreprendre à Montpellier

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Poursuivre les démarches de revitalisation économique et commerciale et soutenir le commerce de proximité
- Réunir les conditions d'une activité économique durable dans les quartiers
- Proposer une offre de service favorisant l'embauche des habitants des quartiers

Actions emblématiques : Hub des entrepreneurs, cité artisanale

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : FAVORISER LA MOBILISATION DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES QUARTIERS

- Développer l'implication des entreprises de la Métropole en faveur des habitants des quartiers

Actions emblématiques : Les entreprises s'engagent, le Portail Montpellier Impact

INDICATEURS ET CONSTATS

Des taux de chômage plus élevés que la moyenne sur la ville de Montpellier (15,3 % en 2020)

POUR LA MOSSON POUR LE PETIT-BARD

2,33

plus élevé
soit 35.5%

2,14

plus élevé
soit 32.7%

(source : données Compas
2020 chômage estimé)

Des taux d'emploi des 15-64 ans plus faibles de

40% EN QPV

52 % pour la Ville

Le taux d'activité des femmes au sein des QPV est beaucoup plus faible que celui des hommes, en particulier sur la Mosson, Petit-Bard, Cévennes et Gély

8,5% des jeunes de 16 à 24 ans ne sont pas scolarisés et sont sans diplômes en QPV (soit 1 440 jeunes) contre **2,8%** au sein des iris de Montpellier hors QPV

Les entreprises sont peu nombreuses en QPV

22% des établissements tandis que 30 % des actifs de la commune y résident) avec de plus une sur représentation des entreprises individuelles



LES DÉFIS TRANSVERSAUX

En complément des 4 priorités d'intervention, 2 défis transversaux sont proposés.

Qu'il s'agisse de penser la ville et l'habitat autrement et d'investir l'économie verte, d'intervenir sur les mobilités et d'agir sur l'accompagnement et l'éducation à la transition écologique



LE DÉFI DE L'ÉGALITÉ

Qu'il s'agisse d'agir sur l'égalité des chances, l'égalité femmes/hommes ou la lutte contre les discriminations

- Développer les actions de sensibilisation à l'égalité en collèges, lycées, et en école élémentaire
- Poursuivre les actions en matière de lutte contre les discriminations sur les thèmes suivants :
 - dématérialisation du service public
 - familles monoparentales
 - accès à l'emploi et à la formation des femmes et des jeunes diplômés
 - handicap



LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Qu'il s'agisse de penser la ville et l'habitat autrement et d'investir l'économie verte, d'intervenir sur les mobilités et d'agir sur l'accompagnement et l'éducation à la transition écologique.



03

Les projets de quartier



UNE DÉCLINAISON TERRITORIALE POUR AGIR EN PROXIMITÉ DES HABITANTS DES QUARTIERS POPULAIRES ET RÉPONDRE À LEURS BESOINS

Afin de prendre en compte les spécificités de chacun des territoires et répondre au mieux aux besoins des habitants, des projets de quartier ont été élaborés notamment sur la base des réunions territoriales. En cohérence avec la stratégie globale du contrat de ville, ils déclinent les orientations principales à mettre en dynamique pour la période 2024-2030.



ÉDUCATION ET JEUNESSES



ACCÈS AUX DROITS ET LE LIEN SOCIAL



SÉCURITÉ - TRANQUILITÉ PUBLIQUE ET LE CADRE DE VIE



EMPLOI ET L'ENTREPRENARIAT



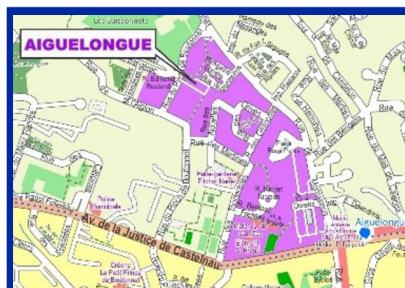
PROJET DE QUARTIER AIGUelongue

Le quartier prioritaire **Aiguelongue**, situé au nord de la ville, est inclus dans le périmètre du grand quartier Hôpitaux-Facultés. Composé de quelques pavillons et d'habitat social (résidences ACM Aiguelongue 1 au sud et Aiguelongue 2 au nord), il bénéficie d'une bonne connexion au réseau de transports en commun avec le passage de la ligne 2 du tram.

Le quartier dispose d'écoles maternelle et primaire qui accueillent des élèves habitant le quartier (école maternelle Camoens et école primaire Freud, au sein du QPV). Le collège de secteur Jeu de Mail est relativement éloigné du QPV. Le quartier bénéficie de la présence d'un certain nombre d'équipements municipaux (la Maison pour tous Albert Dubout agréée Centre Social, la mairie annexe, la Bibliothèque Langevin, une halte-garderie, un relais petite enfance, la salle Jacky Rey qui est mise à disposition pour les associations, un plateau d'éducation physique et sportif qui est actuellement réservé uniquement au groupe scolaire et à l'ALSH Aiguelongue). En bordure du QPV, se trouvent une crèche associative et l'ITEP de Nazareth dont la mise à disposition de locaux peut servir de lieu de diffusion et de diverses pratiques culturelles. Le QPV est également situé à proximité de deux parcs d'assez grande taille, le parc de l'Aiguelongue et le parc Méric et dispose d'un petit square, rue des Gelinottes, entre Aiguelongue 1 et Aiguelongue 2. À noter par ailleurs la présence d'une maison médicale de garde fonctionnant en horaire atypique (le soir et le week-end) et d'un foyer départemental de l'enfance, à proximité du QPV. Le quartier est par ailleurs entré en 2023 dans le dispositif « Territoires zéro non-recours » piloté par le CCAS, ce qui va permettre un suivi accentué et des solutions pour les habitants ne sollicitant pas leurs droits.

Le QPV dispose de quelques commerces de proximité autour de la place Rosa Parks et le long de l'avenue de la Justice de Castelnau. Enfin, le quartier peut compter sur quelques associations qui se réunissent régulièrement au sein du réseau d'acteurs Aiguelongue, animé par la Maison pour tous Albert Dubout, favorisant ainsi l'impulsion et la coordination de différents projets.

La principale difficulté du quartier est liée au trafic de stupéfiants qui a pris de l'ampleur ces dernières années.



POPULATION

- 1 400** Habitants
- 40%** – de 25 ans (38 % à l'échelle communale)
- 25%** 60 ans et + (19 % à l'échelle communale)
- 28%** Part des familles monoparentales (24 % à l'échelle communale)
- 56%** Part des ménages d'une personne (53 % à l'échelle communale)

REVENUS

- 51%** Part des habitants sous le seuil de pauvreté (38 % à l'échelle communale)

ÉDUCATION

- 19%** Part des élèves en retard scolaire en 6ème (6 % à l'échelle communale)

EMPLOI

- 42%** Taux d'emploi des 15-64 ans (52 % à l'échelle communale)



3 PRIORITÉS POUR 2024

AGIR SUR LA SÉCURITÉ ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE



- Assurer une présence plus régulière des polices et notamment du poste mobile de la Police municipale
- Assurer la présence de médiateurs sociaux et/ou d'éducateurs spécialisés au sein du quartier

FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE ET L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC



- Développer davantage d'actions d'animation en extérieur permettant la réappropriation de l'espace public par les habitants
- En lien avec le bailleur ACM Habitat et les services compétents de la Métropole, améliorer le cadre de vie par une meilleure réactivité face aux espaces dégradés
- Porter une réflexion concernant l'aménagement de locaux permettant de conforter l'intervention sociale des acteurs publics ou associatifs, en visant une programmation originale et mutualisée qui permettrait de renforcer le partenariat entre acteurs, en complément de ce que peut porter aujourd'hui la Maison pour tous Albert Dubout, les associations et les collectifs d'habitants

AGIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE



- Renforcer les moyens d'action pour lutter contre les phénomènes d'absentéisme et de décrochage scolaire

LES INSTITUTIONS ET LIEUX RESSOURCES

La cheffe de projet territorial politique de la ville

Le délégué du préfet

Le coordonnateur du territoire

La Maison pour tous

ACM Habitat

QUELQUES PROJETS À VENIR

Implantation d'un Street Workout et réalisation de jardins partagés

Réaménagement de la place Rosa Parks en sécurisant les abords et en rénovant l'aire de jeux





PROJET DE QUARTIER CELLENEUVE

Situé à l'ouest de Montpellier, **Celleneuve** n'est pas un quartier : c'est un village de 4600 habitants composé de petites maisons, d'une vieille église du XIIe siècle, d'un cinéma art et essai, d'une grande esplanade. Tout au bout de village, face à Juvignac, se trouve le QPV de Celleneuve comprenant un ensemble de logements propriété d'ACM. Avec plus de 1300 habitants, c'est l'un des plus petits QPV de la Ville.

Le quartier est concerné par un projet d'aménagement de reconquête et d'embellissement du vieux Celleneuve et des abords immédiats afin de lui redonner son attractivité.

Il dispose de nombreuses ressources : un tissu associatif important qui contribue à animer le territoire sur des champs complémentaires (Accès aux droit, culture, logement, lien social, alimentation durable...), un comité de quartier et un conseil de quartier actifs, un cinéma Municipal – Nestor Burma, une Maison pour tous – Marie Curie, deux écoles Pape Carpentier (de la maternelle au CP) et Léo Mallet (du CP au CM2) ainsi qu'un collège inscrit dans le réseau REP +, une maison de la justice et du droit.

Le quartier est très bien desservi par les transports en commun : Ligne 3 de tramway et à moins de 10 minutes, la ligne 1.



POPULATION

1 400 Habitants (– 81 entre 2013 et 2018)

38% – de 25 ans

13% 60 ans et +

16% Part des familles monoparentales

55% Part des ménages d'une personne

18,3% Taux de sur occupation des logements

15% Part de la population étrangère

REVENUS

41% Part des habitants sous le seuil de pauvreté

1170€ Revenu médian

ÉDUCATION

12% Part des élèves en retard scolaire en 6e (6 points de plus que sur la Ville – 6 %)

EMPLOI

42% Taux d'emploi des 15-64 ans (52% pour la ville)

35% pour les femmes (49 % pour la Ville)





3 PRIORITÉS POUR 2024

EMBELLIR ET RETROUVER LA QUALITÉ DE VIE DE CELLENEUVE



- Requalifier les logements par une nouvelle OPAH
- Lutter contre les marchands de sommeil grâce au permis de louer
- Favoriser une plus grande mixité sociale
- Mettre en valeur le patrimoine
- Aménager, piétonniser et revoir le plan de circulation du quartier
- Restructurer et diversifier l'offre commerciale



- Conforter la place de la culture

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE



- Développer un espace dédié à la jeunesse avec la Maison pour tous pour les 13 - 17 ans



- S'appuyer sur le réseau partenarial animé par la Maison pour tous pour renforcer la complémentarité des offres dans une logique de parcours, mieux articuler les dispositifs d'accompagnement des collégiens et capter davantage les 16-25 ans



- Renforcer l'offre à destination des jeunes sur les temps périscolaires (soutien scolaire notamment) et impliquer davantage les parents dans la scolarité des enfants



- Soutenir la dynamique culturelle sur le quartier et renforcer les actions qui permettent une ouverture à l'extérieur du quartier et le brassage des populations

CONFORTER LES ACTIONS SUR L'ACCÈS AUX DROITS



- Renforcer le soutien aux actions d'accompagnement aux démarches administratives dans un contexte de forte demande couplé à des problématiques de maîtrise de la langue et de fracture numérique



- Mieux prendre en compte les problématiques de la santé mentale en développant l'orientation et des actions spécifiques

LES INSTITUTIONS ET LIEUX RESSOURCES

Le chef de projet territorial politique de la ville

La mission Mosson Cévennes
Le coordonnateur du territoire

Le délégué du préfet

La Maison pour tous

La Maison de la Justice et du Droit
ACM Habitat

Citémétrie*

QUELQUES PROJETS À VENIR

La mise en œuvre d'un projet de reconquête du quartier

La construction de l'Hôtel des protections qui regroupera tous les services de la police municipale (450 agents).

Une école sera également construite sur l'ancien bidonville de Celleneuve (groupe scolaire de 22 classes maternelles et primaires en 2027) et un parc de 3 000 m².

L'agrandissement du cinéma Nestor Burma

La création d'une Maison de l'alimentation

*En charge des rénovations des logements privés (OPAH)

LES PROJETS DE QUARTIER

CONTRAT DE VILLE





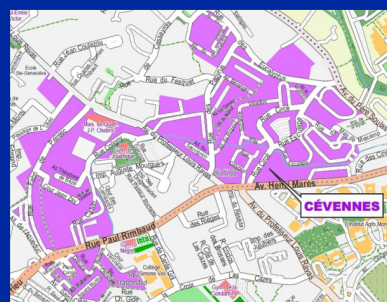
PROJET DE QUARTIER CÉVENNES

Avec plus de 6 000 habitants, le quartier des **Cévennes** est le deuxième quartier prioritaire le plus peuplé de Montpellier. Situé au nord-est de la ville dans un secteur relativement mixte où se mêlent habitat pavillonnaire, copropriétés et logements sociaux. Le quartier prioritaire est composé d'une copropriété (919 logements) et d'une résidence sociale propriété d'ACM Habitat séparées par l'avenue Louis Ravaz qui concentre les principaux points commerciaux, pour certains en voie de déqualification.

Un projet de renouvellement urbain est engagé sur l'ensemble immobilier de la copropriété des Cévennes et ses franges, qui s'étend à ce stade sur une emprise foncière unique.

Deux Maisons pour tous sont présentes dans le quartier et sont inscrites dans une démarche de centre social. Des associations de proximité interviennent en nombre limité, et rencontrent des difficultés pour accéder à des locaux. Enfin, une maison de santé pluridisciplinaire est implantée depuis peu dans le quartier.

La réappropriation des espaces par la collectivité, la restructuration des commerces et l'impulsion d'une dynamique de lien social dans le quartier doivent permettre d'enrayer le processus de dégradation de la copropriété et du quartier afin de changer efficacement et durablement l'image et la vie de ce territoire.



POPULATION

5 200 Habitants (+ 472
2013 et 2018)

40% – de 25 ans

15% 60 ans et +

11% Part des familles
monoparentales

53% Part des ménages
d'une personne

22% Taux de sur
occupation des
logements

29% Part de la population
étrangère

REVENUS

52% Part des habitants
sous le seuil
de pauvreté

1 050€ Revenu médian

ÉDUCATION

19% Part des élèves en
retard scolaire en
6e (13 points de
plus que sur la Ville
– 6 %)

EMPLOI

42% Taux d'emploi
des 15-64 ans
(52% pour la ville)





35% pour les femmes
(49 % pour la Ville)










3 PRIORITÉS POUR 2024



DÉSENCLAVER LE QUARTIER ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS

-  Améliorer l'attractivité du quartier par une intervention globale sur la copropriété des Cévennes (logements, commerces, mobilités) et l'ouvrir sur le reste de la ville dans le cadre du projet de renouvellement urbain
-  Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier (propreté, gestion des déchets, stationnement...) et aménager des espaces qualitatifs pour en faire des lieux de vie appropriable par les habitants (parc de Neuville, parties extérieures des 2 Maisons pour tous, secteur gymnase Jouanique, parcelle Décor...)
-  Favoriser la mobilité des habitants en renforçant l'offre de transports et les cheminements doux
-  Favoriser la tranquillité publique dans le quartier en renforçant la médiation sociale et le traitement des incivilités par la puissance publique (sensibilisation, pédagogie, mais aussi répression)

RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES

-  Structurer l'offre sur la petite enfance et la parentalité en prenant appui sur les réseaux existants : Protection Maternelle et Infantile, assistantes sociales, associations de quartier, Maisons pour tous
-  Renforcer l'offre de services sur le quartier en matière de sports, de culture et de loisirs en particulier à destination des jeunes
-  Poursuivre les efforts en matière d'accès aux droits, de fracture numérique et de maîtrise de la langue
-  Développer les actions de prévention santé, sport-santé en lien avec les structures existantes pour proposer une offre coordonnée
-  Soutenir les structures associatives et leur permettre de disposer de locaux sur le quartier

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

-  Intervenir sur les modes de gardes alternatifs à horaires atypiques et poursuivre l'offre en matière de maîtrise de la langue pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes femmes (renforcement du baby car, Réseau Petite Enfance...)
-  Favoriser l'insertion professionnelle, en particulier des jeunes et des femmes en s'appuyant notamment sur le dispositif des clauses sociales, en développant les rencontres avec les entreprises, les immersions dans le milieu professionnel, les parrainages dès le collège, les stages de 3e avec le réseau d'entreprises et le réseau local (Mission locale, France Travail...)

LES INSTITUTIONS ET LIEUX RESSOURCES

Le chef de projet territorial politique de la ville

La mission Mosson Cévennes

Le délégué du préfet

Le coordonnateur du territoire

La Maison du projet

Un comité de suivi de la participation citoyenne

Les 2 Maisons pour tous

L'espace départemental des solidarités

ACM Habitat

QUELQUES PROJETS À VENIR

Un projet de renouvellement urbain comprenant notamment la poursuite de la réhabilitation de bâtiments de la copropriété des Cévennes et l'intervention sur les espaces extérieurs

La relocalisation du groupe scolaire des écoles Daubié – Brès hors copropriété, pour favoriser la mixité sociale

La création d'une ligne de bus tram





PROJET DE QUARTIER GÉLY-FIGUEROLLES

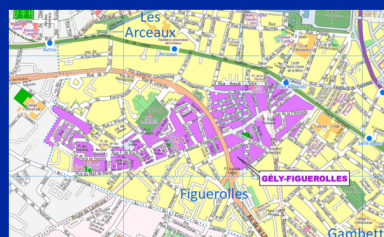
La cité **Gély** compte environ 1 300 habitants. Composée de logements sociaux (bailleur ACM) et occupée quasi exclusivement par la communauté gitane, elle dispose d'une école maternelle (Dr Roux), d'une école primaire (Frédéric Bazille), d'une école privée Calandreta et d'un collège (Fontcarrade), situé en bordure du QPV. La cité bénéficie d'une connexion relativement limitée avec le réseau de tram. L'arrivée de la future ligne 5 proposera un nouvel arrêt de l'autre côté du quartier à la fin de l'année 2025.

De nombreux équipements (gymnase Jean Ramel, Maison pour tous Albertine Sarrazin agréée Centre Social, théâtre de la Vista, parc de la Guirlande) permettent aux habitants de se retrouver et de nombreux événements festifs s'y déroulent tout au long de l'année. Il existe par ailleurs un petit centre commercial au sein du quartier avec une pharmacie, un bureau de tabac et une boulangerie notamment. La Cité Gély va bénéficier de plusieurs projets de réaménagement dans les années à venir.

Il subsiste cependant une déscolarisation précoce importante et la présence d'un trafic de stupéfiants persistant.

Le quartier **Figuerolles** abrite une population socialement plus mixte d'environ 3 000 habitants. C'est l'un des faubourgs du centre de Montpellier, constitué principalement de petites copropriétés dont certaines ont été rénovées récemment et d'habitations pavillonnaires. Au cœur du quartier se trouve la place Salengro, réaménagée en 2019. Le quartier est proche du centre-ville et desservi par la ligne 3 du tram. Il bénéficie de nombreux commerces de proximité, bars et restaurants, d'un marché alimentaire et de quelques équipements (la Maison pour tous Joseph Ricôme, le Centre d'Expérimentation et d'Innovation Sociale [CEIS], le théâtre de la Plume et le théâtre Gérard Philipe). Deux écoles primaires sont également situées à proximité du QPV (Sévigné et Auguste Comte).

Le tissu associatif est relativement dense et diversifié, il se réunit régulièrement au sein du réseau d'acteurs Gély-Figuerolles, favorisant la connexion entre ces deux quartiers ainsi que l'impulsion et la coordination de nombreux projets.



POPULATION

3 300 Habitants

31% POUR GÉLY **68%** POUR FIGUEROLLES
– de 25 ans

15% 60 ans et +
à Figuerolles

66% pour Gély **28%** pour Figuerolles
Part des familles
monoparentales

53% Part des ménages
d'une personne à Gély

17% Taux de sur
occupation des
logements à
Figuerolles

20% Part de la population
étrangère à Figuerolles

REVENUS

78% pour Gély **48%** pour Figuerolles
Part des habitants
sous le seuil de pauvreté

EMPLOI

33% POUR GÉLY **53%** POUR FIGUEROLLES

Taux d'emploi
des 15-64 ans








4 PRIORITÉS POUR 2024

AGIR SUR LE CADRE DE VIE, LA SÉCURITÉ ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE








- Améliorer et favoriser le respect du cadre de vie du quartier
- Assurer une présence régulière des forces de l'ordre au sein du quartier (Police nationale et Police municipale)
- Étudier les possibilités de sécurisation du parc de la Guirlande dans l'attente du retour de la Maison pour tous
- Assurer la présence de médiateurs sociaux et/ou d'éducateurs spécialisés au sein du quartier





FAVORISER L'ACCÈS À LA SANTÉ ET LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS

-  • Renforcer les démarches d'aller vers, à la fois en direction des habitants, mais aussi des usagers de drogues
-  • Renforcer les actions de soutien à la parentalité, notamment sur les conduites à risques
-  • Mener une réflexion sur la création d'un lieu permettant une injection à moindre risque à proximité de la cité Gély
-  • Renforcer les actions sport/santé, notamment pour les femmes
-  • Renforcer la présence de psychologues, notamment des consultations gratuites pour les habitants

FAVORISER L'ACCÈS A LA CULTURE ET LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS CULTURELS

-  • Favoriser l'accessibilité aux lieux culturels au sein du quartier et en dehors, valoriser et faire reconnaître les pratiques culturelles des habitants du quartier
-  • Réinvestir le Parc de la Guirlande par des manifestations culturelles et festives, dans l'attente de la rénovation définitive des bâtiments
-  • Structurer une coordination des acteurs favorisant l'émergence de projets partenariaux
-  • Renforcer les liens entre les résidences des différents théâtres et les acteurs de territoire
-  • Développer des actions en faveur de la jeunesse le soir, le week-end et durant les vacances scolaires

AGIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE, DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

-  • Développer des accueils adaptés pour la petite enfance : crèches, halte-garderie, LAEP, accueils de loisirs maternels, Maison des Assistantes Maternelles
-  • Poursuivre et renforcer les actions engagées visant à lutter contre les phénomènes d'absentéisme et de décrochage scolaire et celles en faveur du soutien à la parentalité
-  • Renforcer la mise en place d'activités en direction des jeunes pendant l'été
-  • Renforcer les actions favorisant l'insertion professionnelle des jeunes et notamment des jeunes femmes : réinvestir la découverte des métiers et le rapprochement avec les entreprises en activant notamment les clauses d'insertion

LES INSTITUTIONS ET LIEUX RESSOURCES

Le chef de projet territorial politique de la ville

Le délégué du préfet

La coordonnatrice du territoire

Les 2 Maisons pour tous

ACM Habitat

QUELQUES PROJETS À VENIR

Réaménagement de la place Maynard et réalisation d'un parvis devant le théâtre la Vista

Création d'un City stade sur le site de l'ex Maison pour tous Malherbe

Aménagement de l'ex-boulangerie du centre commercial de la cité Gély pour y installer une annexe de la Maison pour tous Albertine Sarrazin et mise à disposition d'une partie du local pour la compagnie la Chouette Blanche

Rénovation des bâtiments du Parc de la Guirlande (site de l'ancienne Maison pour tous, Club de l'Âge d'Or, Bibliothèque)

Plan École 2030 : école maternelle du Dr Roux – Extension et rénovation du restaurant scolaire, de la salle d'accueil et des cours pour 2025

Dépôt d'un « Permis d'Imaginer » pour le réinvestissement du square Coursindel et des locaux annexes

Passage de la future ligne 5 du Tram à proximité de la Cité Gély

LES PROJETS DE QUARTIER

CONTRAT DE VILLE



PROJET DE QUARTIER LEMASSON - CROIX D'ARGENT

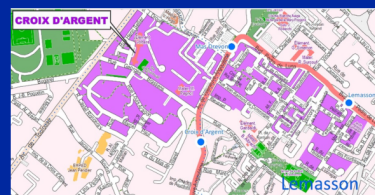
Au sein de la ville de Montpellier, le quartier prioritaire **Lemasson - Croix d'Argent** est situé au sud. Le QPV est inclus dans le périmètre du grand quartier Croix d'Argent.

Composé de copropriétés et d'habitat social (ACM Habitat pour Lemasson et Hérault Logement pour la résidence Croix d'Argent), le quartier Lemasson-Croix d'Argent bénéficie d'une bonne connexion au réseau de transports en commun avec le passage de la ligne 2 du tram. Les logements ont été construits dans les années 60-70, principalement pour loger les rapatriés d'Afrique du Nord.

Le quartier dispose d'écoles maternelles et primaires qui accueillent des élèves habitant le quartier (école maternelle Marcel Pagnol et école primaire Voltaire, au sein du QPV, écoles maternelles Albrecht et Surcouf et écoles primaires Garibaldi et Simenon en bordure du QPV). Le collège de secteur Croix d'Argent se situe à proximité du QPV. Le Parc Tastavin, proche du QPV, est un lieu de sociabilité important pour le quartier. Il côtoie de nombreux équipements municipaux (la Maison pour tous Albert Camus, la mairie annexe, un marché, la crèche Blanche Neige, la salle polyvalente Rosecchi de la Maison pour tous Albert Camus, la Maison des rapatriés Jacques Roseau...). Une aire de jeux, un boudrome et un espace pour les chiens complètent ce jardin. Le QPV est également situé à proximité d'un parc d'envergure (le Parc Montcalm) et bénéficie de la présence d'équipements culturels et sportifs : la Médiathèque Victor Hugo, les gymnases Couderc et Colas, le stade Sabathé et le terrain de football Giambrone. À noter par ailleurs la présence d'un centre de santé associatif (Quartier Santé) et d'un EHPAD (Jean Péridier), en bordure du QPV.

Le quartier dispose d'un pôle commercial à proximité de l'arrêt de tram Mas Devon.

Le quartier peut compter sur un certain nombre d'associations qui se réunissent régulièrement au sein du réseau d'acteurs Croix d'Argent, piloté par l'Espace Familles ADAGES et la commission culturelle pilotée par la Maison pour tous Albert Camus, favorisant ainsi l'impulsion et la coordination de différents projets.



POPULATION

4 600 Habitants (+ 3100 habitants par rapport à l'ancien périmètre)

REVENUS

N.D.

ÉDUCATION

N.D.

EMPLOI




N.D.









4 PRIORITÉS POUR 2024




AGIR SUR LA SÉCURITÉ ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

-  Renforcer la présence du PC mobile de la Police municipale notamment les jours de marché
-  Renforcer la prévention routière auprès des élèves et des riverains de l'école
-  Développer les chantiers loisirs et éducatifs sur le quartier à destination des jeunes




FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET LA MAÎTRISE DE LA LANGUE

-  Renforcer la présence de structures et de professionnels permettant d'améliorer l'accès aux droits des habitants du quartier
-  Structurer une coordination des acteurs agissant dans le champ de l'accès aux droits
-  Renforcer les moyens pour l'apprentissage de la langue française
-  Dans le cadre des réseaux existants (RAPSOL3M et Réseau d'inclusion numérique Montpellier Méditerranée Métropole), développer les compétences des professionnels qui accompagnent les publics, aussi bien sur l'accès aux droits, le numérique et la maîtrise de la langue

FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE ET LES DYNAMIQUES PARTENARIALES

-  Renforcer la mise en œuvre d'actions intergénérationnelles
-  Améliorer le cadre de vie en ciblant certains lieux du quartier afin de les «embellir»
-  Mettre en place des chantiers éducatifs permettant aux jeunes d'avoir une première expérience, une valorisation de leurs compétences et une découverte du monde associatif

AGIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE, DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

-  Ouvrir une Maison des «1000 premiers jours» afin de proposer un accompagnement et des services répondant aux besoins de l'enfant et des parents
-  Renforcer l'offre de soutien scolaire au sein du quartier
-  Développer la formation des agents et acteurs associatifs, notamment dans le champ du soutien à la parentalité

LES INSTITUTIONS ET LIEUX RESSOURCES

La cheffe de projet territorial politique de la ville

Le délégué du préfet

Le coordonnateur du territoire

1 Maison pour tous

ACM Habitat

Hérault Logement

QUELQUES PROJETS À VENIR

Aménagement de l'avenue de Toulouse avec à terme l'ouverture du parc Montcalm permettant une meilleure connexion du parc au QPV

Réaménagement du parc Tastavin

LES PROJETS DE QUARTIER

CONTRAT DE VILLE





PROJET DE QUARTIER MOSSON

20 600 habitants résident dans le quartier prioritaire de la **Mosson**, ce qui représente 2 habitants des QPV sur 5 et 8 % de la population totale de Montpellier. Le niveau de vie des habitants est l'un des plus faibles du département.

Il est à souligner que le quartier est doté d'un équipement sportif et culturel de qualité, et qu'il possède aussi un tissu associatif très dense, mais inégalement réparti entre le sud et le nord du quartier. La proximité de 2 tramways facilite la mobilité des habitants qui sera renforcée à moyen terme par l'arrivée du Bus Tramway permettant une meilleure desserte du quartier, appuyé par un aménagement renforcé pour les mobilités dites actives (à pied et à vélo).

Le quartier de la Mosson fait par ailleurs l'objet d'un grand projet de transformation urbaine ayant pour ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants, de rééquilibrer la ville, de retrouver l'attractivité pour le quartier, de faciliter l'accès à l'emploi, la qualité des commerces ou la réussite des enfants à l'école publique.

La part d'enfants et de jeunes sur ce territoire étant très importante, leur accompagnement notamment dans leur réussite scolaire est un enjeu primordial soutenu notamment par la Cité éducative. Cela est d'autant plus nécessaire que le retard scolaire en 3ème et surtout en terminale pour celles et ceux qui poursuivent leurs études jusqu'au lycée est beaucoup plus fort. Il est par ailleurs à noter que 39 % des 16 / 25 ans ne sont ni en formation ni en emploi et que cette situation est renforcée par la faiblesse du niveau de formation des adultes du territoire. Ainsi, parmi les personnes qui ont terminé leur scolarité, 55 % sont sans diplôme contre 21 % pour la Métropole Montpellieraine.

Enfin, le taux d'emploi est faible dans le quartier et le nombre de demandeurs d'emploi a progressé régulièrement entre 2016 et 2021. Cependant, il est à noter que les habitants de la Mosson sont très fortement porteurs de projets de création d'entreprise, mais essentiellement en micro-entrepreneuriat, donc avec une protection sociale très faible, un accompagnement complémentaire semble important.



POPULATION

20 600 Habitants

41,6% – de 25 ans

12.8% de 60 et +

26% de familles monoparentales

32% Part des ménages d'une personne

21,4% Taux de sur occupation des logements

33% d'habitants étrangers

REVENUS

61% des habitants sous le seuil de pauvreté

997€ Revenu médian

ÉDUCATION

9% des élèves en retard scolaire en 6ème (13 points de plus que sur la Ville – 6 %)

EMPLOI







31% Taux d'emploi des 15-64 ans (contre 52 % pour la Ville)










4 PRIORITÉS POUR 2024







REPENSER L'OFFRE EN DIRECTION DE LA JEUNESSE, NOTAMMENT À TRAVERS L'ÉDUCATION

-  Proposer une nouvelle offre scolaire et une répartition différenciée des élèves sur d'autres écoles et collèges de la ville pour plus de mixité
-  Travailler à l'orientation scolaire, notamment en valorisant les filières professionnelles, dont celles du Lycée L. de Vinci
-  S'appuyer sur l'implantation d'étudiants sur le quartier pour favoriser la mixité et la rencontre entre jeunes
-  Travailler à l'émancipation des jeunes en favorisant leur implication citoyenne et en valorisant leur réussite (mise en lumière des parcours exemplaires...)
-  Lever les freins à l'autocensure des élèves, des jeunes et de leurs parents pour favoriser leur mobilité en dehors du quartier
-  Renforcer l'offre d'animation sur le quartier après 18h et le week-end, en matière de sports, de culture et de loisirs en particulier à destination des jeunes





TRANSFORMER LE QUARTIER POUR LE RENDRE ATTRACTIF

-   Aménager et faire vivre les espaces verts, notamment le Grand Parc de la Mosson, pour en faire des lieux de vie attractifs pour l'ensemble des habitants de la Métropole
-  Engager une transition écologique et améliorer la qualité de vie des habitants, particulièrement autour de la gestion des déchets
-  Favoriser la mixité à travers une politique de diversification des habitats et de lutte contre le mal-logement, mais aussi des projets facilitant la mobilité inter-quartiers
-  Favoriser la création, l'implantation et le développement d'entreprises notamment en diversifiant l'offre immobilière (hub des entrepreneurs, cité artisanale, Parc 2000...)

RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES

-  Développer l'offre de santé et les actions de prévention en lien avec les structures existantes pour proposer une offre coordonnée
-  Développer l'offre de service vers la petite enfance
-  Poursuivre les efforts en matière d'accès aux droits, de fracture numérique et de maîtrise de la langue
-  Permettre une utilisation plus large des équipements publics en particulier le soir, week-end et pendant les vacances
-  Coordonner les interventions des acteurs de la création d'entreprises, améliorer leur lisibilité et renforcer l'offre de services
-  Proposer des parcours d'insertion vers l'emploi durable (clauses sociales, TZCLD, parcours de formation et d'emploi liés à la rénovation urbaine)

VIVRE ENSEMBLE ET SE SENTIR EN SÉCURITÉ

-  Investir l'espace public par des aménagements et des animations
-  Conforter des événements populaires et structurants sur le quartier
-  Permettre à l'ensemble des habitants et en particulier aux femmes de s'y sentir en sécurité
-  Renforcer le travail autour de la prévention et de la médiation sociale, notamment grâce au bataillon de prévention

LES INSTITUTIONS ET LIEUX RESSOURCES

La mission Mosson Cévennes
 La cheffe de projet territorial politique de la ville
 La déléguée du préfet
 Le coordonnateur de territoire
 La Cheffe de projet de la Cité éducative
 Comité de suivi de la participation citoyenne
 3 Maisons pour tous
 Centres sociaux
 « l'île aux familles » et l'Art est public
 Espace Gisèle Halimi
 Théâtre Jean Vilar, médiathèque Jean-Jacques Rousseau
 Piscine Neptune, Stade de la Mosson, Gymnase Pierre de Coubertin, Lac des Garrigues, Maison du lac Alice Milliat
 ACM Habitat, Hérault Logement, SFHE et Erilia

QUELQUES PROJETS À VENIR

Une dynamique de renouvellement urbain :
 - Construction des pôles éducatifs Hypatie et Les Halles
 - Création d'un commissariat mixte
 - Rénovation de la piscine Neptune et du gymnase Coubertin

LES PROJETS DE QUARTIER

CONTRAT DE VILLE



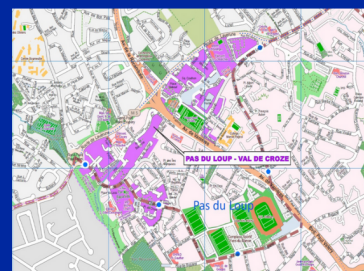


PROJET DE QUARTIER PAUL VALÉRY - PAS DU LOUP - VAL DE CROZE

Au sein de la ville de Montpellier, le quartier prioritaire **Pas du loup-Val de Croze** est situé au sud-ouest. Il faut distinguer au sein de ce QPV deux sous-quartiers, la cité Paul Valéry et Val-de-Croze, séparés par l'avenue de Vanières. Le QPV est inclus dans le périmètre du grand quartier Croix d'Argent. Composé essentiellement de logements sociaux (ACM Habitat), il bénéficie d'une connexion limitée au réseau de transports en commun, mais l'arrivée de la ligne 5 permettra de désenclaver le quartier à partir de la fin de l'année 2025.

Le quartier dispose d'écoles maternelles et primaires qui accueillent les élèves habitant le quartier (école maternelle Boulanger et Hélène Boucher, école primaire Schœlcher et Savary, école maternelle et primaire Olympe de Gouges). À noter que la construction de nouvelles résidences autour du QPV pourrait à terme accentuer la pression démographique au sein des écoles. En bordure du QPV se trouve le collège Marcel Pagnol. Trois crèches associatives se situent au sein du QPV (Bamboubulle, la Belle Journée et Ribambelle). Une crèche municipale (Dolto) et un EHPAD (Demangel) se situent en bordure du QPV. Le quartier dispose en outre de nombreux équipements sportifs (terrain de football Paul Valéry, piscine Spilliaert, gymnase Marcel Cerdan) d'aires de jeux et d'un espace vert d'importance à Val de Croze (le parc de Bagatelle). Par ailleurs, une Maison pour tous agréée Centre Social se situe au cœur de Val de Croze (Michel Colucci) et deux autres à proximité immédiates du QPV (Antoine de Saint-Exupéry et Marcel Pagnol). Le quartier peut compter sur quelques associations qui se réunissent régulièrement au sein du réseau d'acteurs Pas du Loup-Val de Croze, favorisant la connexion entre les deux sous-quartiers ainsi que l'impulsion et la coordination de projets.

Concernant les faiblesses du quartier, on dénombre assez peu de commerces de proximité, d'équipements et d'associations culturelles. De plus, le QPV doit faire face à un trafic de stupéfiants persistant sur certains secteurs.



POPULATION

3500 Habitants

37% – de 25 ans
(38 % à l'échelle communale)

19% 60 ans et +
(19 % à l'échelle communale)

42% Part des familles monoparentales
(24 % à l'échelle communale)

36% Part des ménages d'une personne
(53 % à l'échelle communale)

10% Taux de sur occupation des logements
(9 % à l'échelle communale)

15% Part de la population étrangère
(14 % à l'échelle communale)

REVENUS

70% Part des habitants sous le seuil de pauvreté
(38 % à l'échelle communale)

ÉDUCATION

17% Part des élèves en retard scolaire en 6ème
(6 % à l'échelle communale)







EMPLOI

49% Taux d'emploi des 15-64 ans
(52 % à l'échelle communale)







3 PRIORITÉS POUR 2024




AGIR SUR LA SÉCURITÉ, PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

-  • Renforcer le lien police/population, notamment lors de divers événements organisés au sein du quartier
-  • Étudier les possibilités de renforcement de la vidéoprotection sur certains secteurs sensibles du quartier
-  • Renforcer les actions de sensibilisation sur la sécurité routière/prévention
-  • Mettre en place des actions d'«aller-vers» en ciblant les jeunes consommateurs de stupéfiants
-  • Renforcer les actions de sensibilisation et d'éducation sur le tri et la diminution des déchets
-  • Profiter de l'arrivée de la ligne 5 du tram pour travailler sur l'implantation de nouveaux commerces en lien avec les bailleurs, d'équipements sportifs et culturels

AGIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE, DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

-  • Favoriser la médiation par la présence d'adultes relais, d'éducateurs de rue et renforcer le dialogue entre les parents et les institutions en ciblant davantage les pères
-  • Mettre en place des mesures alternatives aux exclusions scolaires
-  • Mettre en place une commission jeunesse visant à développer des actions répondant à leurs besoins, notamment dans le champ culturel
-  • Structurer un réseau parentalité

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ

-  • Améliorer le repérage et la prise en charge des différentes pathologies pédiatriques, notamment dans le champ de la santé mentale
-  • Renforcer le soutien à l'accès aux droits et aux démarches administratives
-  • Renforcer l'offre de cours de FLE (Français Langue Étrangère)

LES INSTITUTIONS ET LIEUX RESSOURCES

Le chef de projet territorial politique de la ville

Le délégué du préfet

Le coordonnateur du territoire

Les 3 Maisons pour tous

ACM Habitat

QUELQUES PROJETS À VENIR

Arrivée de la ligne 5 du tram en 2025

Dans le cadre du Plan École 2030, végétalisation de la cour de l'école Victor Schœlcher

Rénovation de l'esplanade Paul Valéry

Rénovation du gymnase Marcel Cerdan

LES PROJETS DE QUARTIER

CONTRAT DE VILLE





PROJET DE QUARTIER PETIT-BARD PERGOLA

Situé au nord-est de la Ville dans un environnement relativement mixte composé majoritairement d'habitat pavillonnaire et de copropriétés privées, le quartier du **Petit-Bard – Pergola** compte près de 4 900 habitants. Il est composé d'une part de l'une des plus grandes copropriétés de France qui a vu le jour au début des années 60 et, d'autre part, d'un ensemble de résidences sociales des années 70 gérées par Hérault Logement, séparées par une artère, l'avenue Paul Rimbaud qui concentre les principaux locaux commerciaux de proximité du quartier. Le quartier a fait, en 2005, l'objet d'un important projet de rénovation urbaine. Ce projet arrive en phase finale.

Le quartier peut s'appuyer sur des équipements de proximité relativement conséquents : médiathèque, Maison pour tous inscrite dans une démarche de centre social, maison de l'enfance et de la famille, Maison France Services, stade Rachid Mallah, Dojo... Un marché municipal s'est également récemment implanté en lieu et place du marché de la cour du Petit Bard. Le quartier dispose également d'un réseau étoffé de ressources associatives de proximité qui intervient sur différents champs de la vie sociale (accès aux droits, éducation, sport, culture, insertion professionnelle...). Il est enfin bien connecté au centre-ville avec deux arrêts de tramway (ligne 3) qui permettent une desserte du centre-ville en 15 minutes environ. Un nouveau réseau de pistes cyclables est également à disposition des habitants.

Une dynamique de gestion des espaces extérieurs doit être maintenue pour garantir la pérennité des investissements réalisés dans le cadre de l'ANRU et assurer une qualité de service en même temps qu'une action sur le renforcement de l'offre de services et l'animation de la vie sociale du quartier pour les habitants du quartier.



POPULATION

4 900 habitants
(- 59 entre 2013 et 2018)

40% – de 25 ans

17% 60 ans et +

11% Part des familles monoparentales

36% Part des ménages d'une personne

22% Taux de sur occupation des logements

35% Part de la population étrangère

REVENUS

58% Part des habitants sous le seuil de pauvreté

1030€ Revenu médian

ÉDUCATION

12% Part des élèves en retard scolaire en 6ème (6 % à l'échelle communale)

EMPLOI



35% Taux d'emploi des 15-64 ans (52 % à l'échelle communale)

25% Taux d'emploi pour les femmes (49 % pour la Ville)






3 PRIORITÉS POUR 2024



AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

-  Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier par une gestion urbaine de proximité adaptée (propreté, gestion des déchets, stationnement, aménagement de proximité...)
-  Favoriser la tranquillité publique dans le quartier en renforçant la médiation sociale et le traitement des incivilités par la puissance publique

CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES

-  Conforter l'offre d'accès aux droits dans le quartier qui cumule problématique de la langue et fracture numérique en prenant notamment appui sur la Maison France Services, les médiateurs numériques et les structures associatives locales
-  Conforter l'offre sportive, culturelle et de loisirs principalement en temps périscolaire et extrascolaire à destination des jeunes en particulier, nombreux sur le quartier
-  S'appuyer sur la dynamique de centre social de la Maison pour tous pour renforcer l'animation sociale du quartier

ACCOMPAGNER LES JEUNES ET LES FEMMES VERS DES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

-  Intervenir sur les modes de gardes alternatifs à horaires atypiques et poursuivre l'offre en matière de maîtrise de la langue pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes femmes (renforcement du baby car, OEPRE...)
-  Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en développant les rencontres avec les entreprises, les immersions dans le milieu professionnel, les parrainages dès le collège, les stages de 3e avec le réseau d'entreprises et s'appuyer sur le réseau local, notamment la nouvelle antenne MLJ3M, pour proposer des parcours d'insertion

LES INSTITUTIONS ET LIEUX RESSOURCES

Le chef de projet territorial politique de la ville
La mission Mosson Cévennes
Le délégué du préfet
Le coordonnateur du territoire

La médiathèque

La Maison pour tous

La Maison France Services

LA Maison De l'Enfance et de la Famille

ACM et Hérault Logement

QUELQUES PROJETS À VENIR

Les derniers logements vont être livrés en 2024 et une dernière phase d'aménagement de l'espace public doit être engagée en 2024

Les travaux de réfection des locaux de la copropriété Apollinaire en cours, pour installer des commerces et des professions libérales dans le quartier

Implantation de la Mission Locale des Jeunes

Extension de l'école Déteil et Armstrong Bon



LES PROJETS DE QUARTIER

CONTRAT DE VILLE





PROJET DE QUARTIER POMPIGNANE

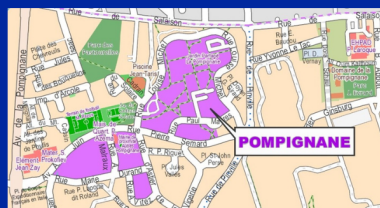
Au sein de la ville de Montpellier, le quartier prioritaire de la **Pompignane** est situé au nord-est. Le QPV est inclus dans le périmètre du grand quartier Port-Marianne.

Composé quasi exclusivement de logements collectifs en habitat social (bailleur ACM), le quartier bénéficie d'une connexion limitée au réseau de transports en commun, malgré le passage des lignes 14, 15 et 16 du bus.

Le quartier dispose d'une école maternelle et d'une école primaire qui accueillent des élèves habitant le quartier (école maternelle Prokofiev et école primaire Jean Zay, au sein du QPV). Le collège de secteur Joffre est relativement éloigné du QPV. Le quartier bénéficie par ailleurs de la présence d'une Mairie annexe de proximité et d'équipements socioculturels et sportifs divers : les Maisons pour tous Mélina Mercouri et George Sand à proximité du QPV, un terrain de football, un plateau sportif et la piscine Jean Taris. A noter que le quartier est entré en 2023 dans le dispositif « Territoires zéro non-recours » piloté par le CCAS, ce qui va permettre un suivi accentué et des solutions pour les habitants ne sollicitant pas leurs droits.

Le QPV est également situé à proximité de deux parcs d'assez grande taille, le parc des Pastourelles et le parc Rimbaud et dispose de quelques commerces de proximité, d'une grande surface alimentaire et d'un bureau de poste.

Enfin, le quartier peut compter sur quelques associations qui se réunissent régulièrement au sein du réseau d'acteurs de la Pompignane, piloté par les associations Gammes, CLCV et JPA, favorisant ainsi l'impulsion et la coordination de différents projets.



POPULATION

1 200 habitants

40% – de 25 ans
(38 % à l'échelle communale)

16% 60 ans et +
(19 % à l'échelle communale)

49% Part des familles monoparentales
(24 % à l'échelle communale)

44% Part des ménages d'une personne
(53 % à l'échelle communale)

8% Taux de sur occupation des logements
(9 % à l'échelle communale)

9% Part de la population étrangère
(14 % à l'échelle communale)

REVENUS

45% Part des habitants sous le seuil de pauvreté
(38 % à l'échelle communale)

ÉDUCATION

29% Part des élèves en retard scolaire en 3ème
(14 % à l'échelle communale)








EMPLOI

51% Taux d'emploi des 15-64 ans
(52 % à l'échelle communale)







3 PRIORITÉS POUR 2024




FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE ET LE LIEN SOCIAL

-  Développer l' «aller-vers» et favoriser les lieux de rencontre entre habitants, notamment autour de la future place Juin
-  Investir le parc des Pastourelles et créer des événements conviviaux et festifs
-  Renforcer la présence associative
-  Améliorer la communication concernant les initiatives et manifestations se déroulant au sein du quartier
-   Développer des projets intergénérationnels et ceux favorisant la mixité filles/garçons
-  Rompre l'isolement des familles monoparentales

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

-   Améliorer le cadre de vie en menant des actions de sensibilisation à la propreté en direction des habitants du quartier
-  Favoriser les mobilités douces
-  Favoriser une meilleure connexion du QPV avec le reste de la ville en lien avec l'arrivée du bus-tram

AGIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

-  Renforcer le maillage permettant le repérage des jeunes et ensuite leur accompagnement notamment au travers des actions de la MLJ
-   Développer les actions culturelles et sportives, notamment en direction des jeunes

LES PROJETS DE QUARTIER

CONTRAT DE VILLE

LES INSTITUTIONS ET LIEUX RESSOURCES

Le chef de projet territorial politique de la ville

Le délégué du préfet

Le coordonnateur du territoire

Les 2 Maisons pour tous

ACM Habitat

QUELQUES PROJETS À VENIR

Un Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) se développe autour du QPV et va permettre à terme la création d'environ 1 400 logements, la réalisation de nouvelles places publiques (la place Juin), de commerces et de nouveaux équipements

Ouverture de la salle Manuel Pazos en 2024

Rénovation de la piscine Jean Taxis en 2024

Nouvelle aire de jeux inclusive au sein du Parc des Pastourelles en 2024

Installation de bacs à compost au sein du quartier





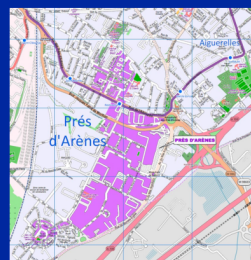
PROJET DE QUARTIER SAINT-MARTIN TOURNEZY

Au sein de la ville de Montpellier, le quartier prioritaire Saint-Martin/Tournezy est situé au sud. Il faut distinguer au sein de ce QPV deux sous-quartiers, la cité Saint-Martin et Tournezy, reliés par la rue de l'Industrie. On trouve de part et d'autre de cette rue une vaste zone industrielle, avec une fonction prédominante pour l'industrie automobile et la présence d'un Marché d'Intérêt National (MIN). Le QPV est inclus dans le périmètre du grand quartier Prés d'Arènes.

Composée principalement de copropriétés, notamment la tour Saint-Martin qui connaît des difficultés financières, la cité Saint-Martin bénéficie d'une bonne connexion au réseau de transports en commun avec le passage de la ligne 4 du tram. Les logements ont été construits dans les années 60-70, principalement pour loger les rapatriés d'Afrique du Nord. Le quartier Tournezy est quant à lui plus isolé. Replié sur lui-même par sa forme urbaine circulaire autour de la place Tibériade, il bénéficie néanmoins du passage de la ligne de bus n° 11. Il est composé davantage de logements sociaux (bailleur ACM). La rue du Mas de Portaly concentre au sein de ce quartier un grand nombre de difficultés sociales. Enfin, les deux sous-quartiers (Saint-Martin et Tournezy) doivent faire face à un trafic de stupéfiants persistant.

Le quartier dispose d'écoles maternelles et primaires qui accueillent des élèves habitant le quartier (école maternelle Cocteau et école primaire Diderot qui dispose d'un plateau sportif pour la cité Saint-Martin, écoles maternelle et primaire Lucie Aubrac et Samuel Paty inaugurées en 2022 pour le quartier Tournezy). Le collège de secteur Gérard Philippe se situe à proximité du QPV et ses abords ont été sécurisés avec la requalification de l'avenue Albert Dubout. Le quartier dispose en outre de quelques espaces verts (Mail Alain Bashung avec 3 jardins partagés et des jeux pour enfants, le Parc Jean Vachet, qui comporte également des jeux pour enfants, un terrain multisports et le Jardin de la Pépinière). Par ailleurs, une Maison pour tous agréée Centre Social se situe à proximité de la cité Saint-Martin (l'Escoutaire) et une autre au cœur du quartier Tournezy (Jean-Pierre Caillens). À noter qu'un Espace Jeunes va ouvrir au sein de la Maison pour tous l'Escoutaire en septembre 2024. Un Service Territorial des Solidarités, une médiathèque (Garcia Lorca), un gymnase (Busnel), une piscine (Suzanne Berlioux), un complexe sportif (Claude Béal), une crèche municipale (Thérèse Sentis) un accueil de loisirs sans hébergement (au sein de l'école Jacques Brel) et un club de l'Âge d'Or (Jacqueline Begin), se situent en bordure du QPV. Enfin, la cité Saint-Martin dispose de deux petits pôles commerciaux et de locaux associatifs distants l'un de l'autre de moins de 200 mètres. Le premier se situe à l'angle de l'avenue des Catalpas et de la rue Jean Vachet, le second autour de la rue du Grau et de l'avenue Maréchal Leclerc. Il existe également deux grandes surfaces commerciales. Il y a en revanche très peu de commerces de proximité au sein du quartier Tournezy.

Le quartier peut compter sur de nombreuses associations qui se réunissent régulièrement au sein du réseau d'acteurs Prés d'Arènes, favorisant la connexion entre les deux sous-quartiers ainsi que l'impulsion et la coordination de projets.



POPULATION

4700 habitants

38% – de 25 ans
(38 % à l'échelle communale)

18% 60 ans et +
(19 % à l'échelle communale)

32% Part des familles monoparentales
(24 % à l'échelle communale)

39% Part des ménages d'une personne
(53 % à l'échelle communale)

10% Taux de sur occupation des logements
(9 % à l'échelle communale)

16% Part de la population étrangère
(14 % à l'échelle communale)

REVENUS

61% Part des habitants sous le seuil de pauvreté
(38 % à l'échelle communale)

ÉDUCATION

9% Part des élèves en retard scolaire en 6ème
(6 % à l'échelle communale)

EMPLOI

51% Taux d'emploi des 15-64 ans
(52 % à l'échelle communale)



5 PRIORITÉS POUR 2024

AGIR SUR LA SÉCURITÉ ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE



- Renforcer la médiation (surtout le soir et le week-end) en utilisant la pratique sportive, culturelle, l'extension des maraudes portée sur le protoxyde d'azote et la présence du poste mobile de la Police municipale



- Renforcer l'articulation des travaux de la cellule de veille du CLSPD avec les différentes actions organisées par les acteurs du quartier

FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE, LES DYNAMIQUES PARTENARIALES ET L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC



- Renforcer l'occupation de l'espace public par des actions d'animation et d'amélioration du cadre de vie



- Mettre en œuvre des actions contribuant au respect des genres et à la lutte contre les harcèlements
- Engager la requalification urbaine du quartier

AGIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE, DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE



- Renforcer les moyens d'action pour lutter contre les phénomènes d'absentéisme et de décrochage scolaire



- Renforcer le soutien à la parentalité, sensibiliser les parents aux signes de la bascule vers la délinquance, organiser davantage de rencontres et de groupes de paroles avec les parents



- Renforcer la mise en place d'activités en direction des jeunes pendant l'été

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ



- Travailler l'articulation et la cohérence des actions en renforçant la coopération entre les acteurs afin de favoriser l'orientation des publics vers les dispositifs existants



- Mettre en œuvre des actions en matière d'accompagnement et de prévention santé, notamment pour les jeunes



- Développer l'aller-vers et la médiation en matière de santé

FAVORISER L'ACCÈS A LA CULTURE ET AUX SPORTS



- Conforter les pratiques sportives et culturelles se déroulant au sein des établissements scolaires (écoles élémentaires et Collège Gérard Philipe)



- Privilégier une ouverture de la jeunesse vers l'extérieur en développant les séjours et en favorisant des rencontres internationales



- Renforcer la coordination des acteurs et des actions en développant des actions mutualisées et co-construites et en élaborant un répertoire de l'offre culturelle et sportive



- Développer une offre sportive et culturelle les soirs et week-ends en faveur des jeunes

LES INSTITUTIONS ET LIEUX RESSOURCES

Le chef de projet territorial politique de la ville

Le délégué du préfet

La coordonnatrice du territoire

Les 2 Maisons pour tous

ACM Habitat

QUELQUES PROJETS À VENIR

La création d'un parvis à hauteur d'enfants pour les écoles Cocteau et Diderot

La ZAC de la Restanque va permettre la création de nouveaux logements et équipements publics (Marché d'intérêt national, espaces verts...)

Le nouveau parc de la Restanque à proximité du quartier Saint-Martin en 2025

L'étude urbaine sur le secteur Saint-Martin avec pour objectifs de revaloriser l'habitat, les commerces, la voirie et les équipements publics

LES PROJETS DE QUARTIER

CONTRAT DE VILLE





04

**Le pilotage et l'animation
du contrat de ville**

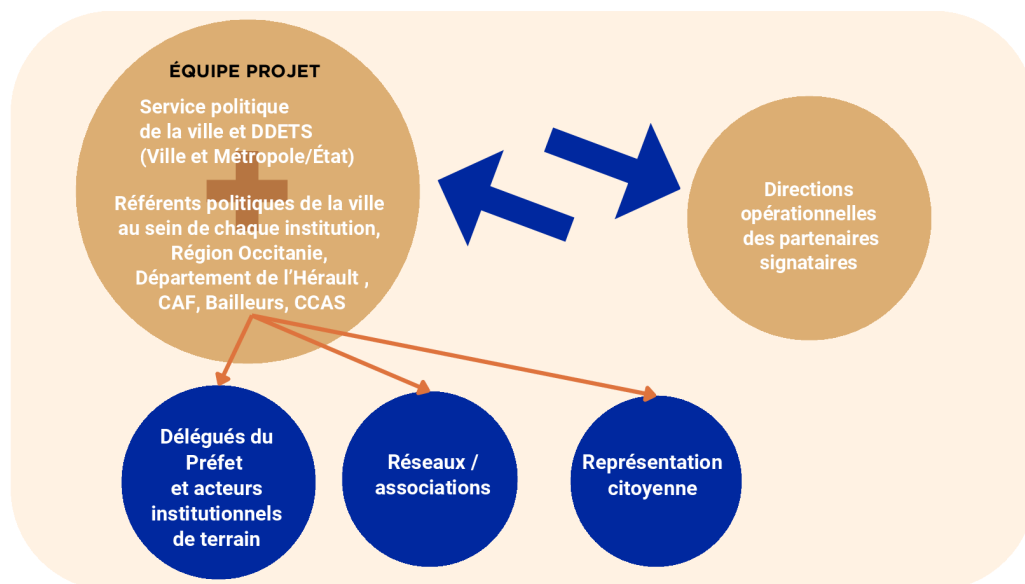


LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

L'ingénierie du contrat de ville

Afin d'assurer le pilotage technique du contrat de ville, son suivi et son évaluation, une équipe projet pluridisciplinaire dédiée est mise en place, en relation étroite avec les services de la DDETS. Ses missions se déclinent de la manière suivante :

- Animation des instances du contrat de ville
- Instruction des appels à projets
- Articulation avec les autres contrats impactant les territoires (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, cité éducative, Programme de Réussite éducative, Projet éducatif de Territoire, Conseil Local de Stratégie de la Prévention de la Délinquance, Dotation Politique de la Ville, convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties...)
- Mise en œuvre et suivi des priorités du contrat de ville et mobilisation des moyens de droit commun
- Animation territoriale et mise en œuvre des projets de quartier
- Observation des territoires
- Évaluation du contrat de ville



LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

Le portage interinstitutionnel de l'équipe légitime l'interpellation de chaque institution et ainsi la mobilisation du droit commun, clef de voûte du contrat de ville.

Afin d'agir plus en proximité sur les quartiers, il a été décidé de renforcer l'équipe projet par la création de 5 postes de chefs de projet territoriaux. Ainsi, ces derniers couvriront les 10 quartiers politiques de la ville et seront chargés du déploiement des projets de quartier.

CONTRAT DE VILLE



La gouvernance du contrat de ville

Le système de gouvernance proposé repose sur le principe intégrateur du contrat qui a vocation, sans se substituer aux dispositifs et comitologies, à disposer d'une vision d'ensemble des dispositifs impactant les quartiers. Il s'appuie sur trois instances :

COMITÉ DE PILOTAGE

Copiloté par le Maire Président et le Préfet

- **Arbitre** les choix politiques et financiers
- **Valide le bilan annuel** des actions engagées à travers une revue de projets annuelle des dispositifs de la politique de la ville (Contrat de ville, NPNRU2, Cité de l'emploi, Cité éducative, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Programme de Réussite éducative...).

Membres : signataires du contrat (État, Métropole, Ville, Région, Département, CAF, bailleurs...) + membres du collège des représentants des habitants

COMITÉ STRATÉGIQUE

Copiloté par l'élue à la politique de la ville et le Secrétaire Général de la préfecture

- **Propose et valide** les grandes orientations stratégiques des dispositifs politique de la ville
- **Décline** un ou des axes thématiques du contrat
- **Est garant** de la mobilisation des politiques de droit commun

Membres : signataires du contrat (État, Métropole, Ville, Région, Département, CAF) et Directions et Services concernés par les dispositifs de la Politique de la ville

COMITÉ TECHNIQUE

Animé par le service politique de la ville (Ville-Métropole)

- **Préparation** des décisions du comité de pilotage
- **Mise en œuvre** de la programmation annuelle de droit commun et des crédits spécifiques
- **Fait état** du stade d'avancement de la programmation et des projets de quartiers

Membres : État, Métropole, Ville, Région, Département, CAF et les Directions et Services concernés par les dispositifs ou les axes thématiques en fonction de l'ordre du jour



Afin de décliner de manière opérationnelle les priorités du contrat, en lien avec les directions opérationnelles, 4 groupes de travail thématiques sont proposés, reprenant les 4 priorités du contrat de ville. Ces groupes de travail sont animés en binôme par la Métropole et l'État en associant les directions et services concernés par les dispositifs avec comme objectif de :

- **Contribuer** à la mise en œuvre des orientations stratégiques prioritaires du contrat de ville par la mobilisation de toutes les ressources disponibles
- **Suivre et mettre en œuvre** la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques
- **Proposer** les ajustements nécessaires

GT ÉDUCATION ET JEUNESSE

Ville, État,
Département,
Région, CAF...

GT ACCÈS AUX DROITS ET LIEN SOCIAL

Métropole, Ville, État
Département, CAF,
CCAS...

GT SÉCURITÉ - TRANQUILITÉ PUBLIQUE ET CADRE DE VIE

Ville, Métropole, État,
bailleurs...

GT EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT

Métropole, État, Région,
CD34, Ville, SPE (France
Travail, MLJ3M, Cap
emploi), BPI France,
chambres consulaires...

Enfin, sur le volet territorial, des comités de suivi territoriaux (1 par quartier) sont mis en place. Animés par le ou la cheffe de Projet territorial de manière partenariale et participative, en lien avec les délégués du Préfet, les responsables des Maisons pour tous, les missions territoriales de la collectivité, le coordinateur de territoire, des membres des directions et services opérationnels concernés par les dispositifs ou axes thématiques menés sur le territoire, des membres du collège des représentants des habitants et des membres du collège des représentants des associations. Leur objectif est de :

- Suivre et mettre en œuvre les projets de quartier
- Impulser la dynamique de coordination et le cadrage des contenus
- Faciliter les synergies en associant les personnes-ressources et assurer le lien avec les services concernés pour résoudre les problématiques qui émergent
- Assurer une veille active sur les quartiers

La configuration et l'organisation de ces comités territoriaux seront adaptées en fonction des spécificités territoriales.



La participation citoyenne

La conception partagée et participative du contrat est une réalité depuis de nombreuses années sur la Ville de Montpellier. Elle s'était traduite par une mobilisation conséquente des associations et des représentants des habitants tant dans l'élaboration du précédent contrat que dans son évaluation. Les réunions territoriales organisées entre les mois de juin et de septembre 2023 se sont inscrites dans ce même esprit et ont permis d'identifier les principaux enjeux de chacun des 10 quartiers.

Si les conseils citoyens, instance participative impulsée par la Loi Lamy en 2014, ont été sources d'évolutions positives lors de la précédente contractualisation, l'évaluation finale a montré un certain essoufflement de la démarche, après plus de 8 ans de mise en œuvre. Aussi, afin d'offrir plus de souplesse à la participation des habitants et de l'inscrire dans un processus plus opérant, il est proposé de rassembler au sein d'une assemblée de quartier, toutes les instances de participation citoyenne existantes (Conseil de Quartier, Conseil Citoyen).

L'objectif est de décloisonner, de fédérer les énergies, de faire de la politique de la ville un sujet qui concerne tous les habitants pour améliorer le vivre ensemble.

Les modalités de représentation des citoyens au sein du comité de pilotage seront précisées au cours du 2nd semestre 2024.



05

**Le système de suivi, d'évaluation
et d'observation territoriale du
contrat de ville**



Afin d'assurer un pilotage partagé et rigoureux associant les parties prenantes du contrat de ville et pour donner plus de lisibilité aux avancées mises en œuvre dans les quartiers, un dispositif de suivi évaluation et d'observation territoriale est proposé tout au long du contrat.



L'observation territoriale

La politique de la ville a pour ambition de réduire les écarts territoriaux observés depuis plusieurs décennies au sein des villes en s'appuyant sur une mobilisation territorialisée des politiques publiques.

L'observation de l'évolution des territoires concernés, ainsi que le suivi d'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de la mise en œuvre du contrat de ville et participent d'une vision prospective.

Les bases d'un observatoire des territoires politique de la ville ont été posées grâce au travail réalisé fin 2014 par le Cabinet COMPAS pour le compte de l'ensemble des partenaires. Il s'agira de poursuivre la démarche en s'appuyant sur quelques indicateurs clefs qui permettent de mesurer l'évolution des quartiers et de l'inscrire dans le contexte de la dynamique métropolitaine.

Dans ce cadre, des études pourront être conduites sur des thématiques, ou des publics spécifiques dans une logique de suivi de cohorte par exemple.

Le suivi et l'évaluation du contrat de ville

Afin de rendre visibles les avancées des politiques publiques et les engagements des partenaires, un dispositif de suivi de la politique de la ville en continu est mis en place pour :

- **Suivre les engagements financiers** des appels à projets, du droit commun et des investissements sur les quartiers;
- **Suivre les avancées** des orientations stratégiques;
- **Suivre les avancées** des projets de quartier.

Il est bâti à partir de la définition d'indicateurs au niveau de chaque priorité et orientations stratégiques.

Afin de mesurer les 1ers résultats du contrat de ville au regard de la stratégie initiale et des projets de quartiers, une évaluation à mi-parcours sera conduite en 2027. En association étroite avec les partenaires, les associations et les instances citoyennes, elle permettra, le cas échéant d'ajuster la stratégie d'intervention.



06

Clause DATA



La mise en œuvre de la politique de la ville nécessite l'utilisation de données nombreuses et notamment de données publiques.

Tous les acteurs publics de la politique de la ville s'engagent à produire et à rendre accessibles les données publiques et les statistiques publiques relatives au contrat de ville et plus largement aux politiques publiques mises en œuvre (à l'exclusion des données non communicables et tout particulièrement des données personnelles des habitants) à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires et ce tout au long de ce contrat.

Cet engagement concerne également les données des entreprises (privées ou « parapubliques») en charge de missions de service public pour le compte des collectivités sur le périmètre des quartiers.

Des acteurs privés interviennent en effet à différents titres au sein des quartiers. Ils peuvent intervenir dans la mise en œuvre du présent contrat et sont susceptibles de produire des données qui revêtent un caractère d'intérêt général. Lorsqu'il est de l'intérêt de tous que ces données soient partagées avec les acteurs publics pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants, un partenariat sera envisagé entre les acteurs concernés pour créer les conditions d'un accès à ces données respectueuses des droits de tous.

Les signataires du présent contrat s'engagent à faire vivre le partenariat de données évoqué ci-dessus en définissant des règles applicables à chacun des jeux de données qui seront utilisés au service des actions menées au bénéfice des quartiers. Ces éléments conventionnels pourront concerner : les conditions d'accès et de partage (open data ou non notamment), la granularité (à l'échelle de chacun des quartiers notamment), la périodicité de mise à jour, le format ou le standard, les conditions de transfert, d'hébergement et de destruction, la sécurité...

Dans tous les cas, chacun des signataires s'engage à respecter strictement les règles juridiques applicables en matière de protection de la vie privée (RGPD), mais aussi toutes les règles éthiques supplémentaires qui seraient définies au titre de ce partenariat local.



07

Annexes



CONTRIBUTION RÉGION OCCITANIE AUX CONTRATS DE VILLE « QUARTIERS ENGAGEMENTS 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

Agir pour l'éducation et l'orientation des jeunes

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Écoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,



- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l’Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d’emploi de se lancer dans une formation verte ou d’être accompagnés sur un projet de création d’entreprise.

Favoriser l’accès à la formation et à l’emploi

La Région accompagne le développement de l’entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l’Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d’entreprises sur l’ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l’entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu’une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l’Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
 - Les dispositifs pré-qualifiants : les Écoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l’illettrisme et le dispositif Projet Pro,
 - L’offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d’emploi dans l’objectif de l’accès à l’emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l’offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d’Occitanie s’adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L’offre de services dédiés :
 - L’accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d’illettrisme grâce à l’action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
 - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l’animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l’orientation et de l’insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
 - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît ^[1],
 - Innov’emploi expérimentation : accompagnement à l’emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l’offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d’organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.



Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- Des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- La participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- L'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

Mieux vivre ensemble

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers^[2], essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

Améliorer le cadre de vie

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers^[3] : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires. Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

^[2]Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié : <https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets>

^[3]L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet : <https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>



En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

Développer l'offre de mobilité

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

Mobiliser les fonds européens

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).



Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.



CONTRIBUTION DEPARTEMENT DE L'HÉRAULT AUX CONTRATS DE VILLE « QUARTIERS ENGAGEMENTS 2030 »

Le Département de L'Hérault confirme son engagement dans les champs d'action des contrats « quartiers engagements 2030 » par la mobilisation de ses crédits de droit commun et de ses politiques volontaristes pour accompagner les projets s'inscrivant dans ses compétences et priorités.

Les dispositifs mis en œuvre visent à organiser le maillage territorial afin de garantir l'accessibilité aux droits et aux services pour tous.

Au travers du déploiement de ses politiques publiques et par son rôle de chef de file de l'action sociale, le Département s'inscrit pleinement dans la dynamique de prévention des inégalités sociales et de lutte contre la pauvreté qui croise les enjeux de la politique de la ville.

Le Département, garant des solidarités territoriales

Au titre de cette compétence, le Département affirme sa volonté de contribuer à la cohésion et au développement équilibré des territoires en apportant un soutien adapté à chaque collectivité dans un contexte de transitions écologiques, numériques et citoyennes.

Le Département, chef de file de l'action sociale et de l'insertion

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) du 13 août 2015 a réaffirmé le rôle du Département en tant que chef de file de l'action sociale et du développement social.

En tant que garant de la cohérence de cette politique publique, le rôle du Département est de rechercher, avec ses partenaires, le bon niveau de coordination et de complémentarité pour une action sociale plus efficace, plus réactive et plus inclusive.

Dans un contexte d'accroissement des besoins sociaux, l'objectif commun est l'optimisation des ressources et des moyens.

Ainsi, le Département, par son rôle en faveur des solidarités territoriales et sa position de chef de file de l'action sociale et de l'insertion, contribue aux enjeux de la politique de la ville déclinés selon les 4 axes prioritaires suivants :

1/ L'emploi, l'insertion et l'entrepreneuriat:

Dans le cadre de sa compétence obligatoire, le Département via son pôle des politiques d'insertion (PPI) participe à l'élaboration des politiques publiques et leurs mises en œuvre dans les domaines relatifs à l'insertion et à l'Economie Sociale et Solidaire, en y impliquant les allocataires du RSA dans leur construction, par l'intermédiaire des comités participatifs RSA.

Deux documents stratégiques ont été renouvelés par l'assemblée départementale en 2022 :

- le Programme Départemental d'insertion (PD 1) qui définit la feuille de route des politiques d'insertion du Département
- le Pacte Territorial pour l'insertion (PTI) qui formalise un accord de partenariat entre le Département de l'Hérault et les institutions et collectivités concernées par l'insertion des personnes en situation d'exclusion, pour coordonner et mettre en cohérence les dispositifs d'insertion de chacun et définir un cadre commun d'intervention.



Le Département a fait évoluer son offre d'insertion qui repose essentiellement sur la notion de « prise en charge globale » des personnes. Il adapte son intervention aux plus près des besoins des populations et des territoires avec la mise en œuvre de dispositifs pour retrouver le chemin de l'emploi, notamment dans le cadre de l'Accompagnement Intégré.

La nouvelle politique santé au sein du PPI tient compte des changements dans la typologie des publics ces dernières années pour favoriser le retour à une activité : précarité accrue, mobilité difficile, problèmes de santé ...

Pour soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans des dynamiques territoriales génératrices d'emplois, le Département se mobilise sur l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (3 projets de territoire en cours). Il s'agit d'un des 13 engagements de mandature du Président.

De plus, le Département accentue son action dans le développement durable en mettant en œuvre son nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et fait de sa commande publique un levier d'insertion socio professionnelle et de développement économique local à travers les clauses sociales d'insertion et les marchés réservés aux publics éloignés de l'emploi.

2/ L'éducation et la jeunesse

Au titre des missions de la Protection maternelle et infantile (PMI) et de l'Aide sociale à l'enfance, le Département s'engage fortement dans l'éducation et le soutien à la parentalité

Les services de PMI organisent sur les territoires des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale (centres de santé sexuelle) et d'éducation familiale. Ils jouent également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation, surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Enfin, l'axe préventif est fortement investi : soutien aux lieux d'accueil enfants parents (LAEP), actions de prévention précoce aux domiciles des familles (appui parental, accompagnement par des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF)). Les professionnels de la PMI sont également engagés dans prise en charge des mineurs en danger.

Les services sociaux du Département, au titre de la mission aide sociale à l'enfance, assurent une intervention de proximité auprès des enfants et des parents par le repérage et l'accompagnement socioéducatif des situations familiales fragiles.

Le Département finance des mesures d'accompagnement éducatif renforcé au domicile parental.

Il veille à la protection des mineurs en danger en proposant des lieux d'accueil collectif ou familiaux pour les enfants à protéger.

Le Département s'implique dans les instances techniques des programmes de réussite éducative (PRE) : les services sociaux territorialisés coopèrent étroitement avec les équipes des PRE dans l'intérêt des enfants et au plus près des familles. Il s'engage fortement dans le champ de la prévention et du soutien à la parentalité par le financement d'actions mises en œuvre par le secteur associatif et les acteurs locaux (lieux d'écoute et de parole parents-enfants, actions collectives visant à soutenir les compétences parentales).



Le schéma Enfance et Famille adopté pour la période 2024-2028 définit les orientations fondamentales :

- la prévention de la dégradation des situations familiales, en matière d'éducation, de santé, de conditions de vie,

- la protection des mineurs, confiés ou suivis au domicile des parents, l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE), le Département renforce son action afin de prévenir les sorties sèches (sans projet d'insertion) des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Véritable outil de lutte contre les inégalités, ce schéma engage les acteurs à investir le plus précocement possible le champ de la prévention et à veiller à la cohérence et la lisibilité des parcours des enfants, y compris en matière de santé.

La politique jeunesse du Département : une politique volontariste en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans

le Département mobilise de nombreux dispositifs en faveur des jeunes afin de :

- soutenir l'engagement, les initiatives et la citoyenneté: accueil et coordination des services civiques, aide aux projets citoyens (CAP Jeunes), encadrement des travaux d'étudiants, d'apprentis, de stagiaires, de volontaires.

- faciliter leur prise d'autonomie et leur insertion sociale et professionnelle : mesures d'aide financière à l'installation, au permis de conduire, aux brevets non professionnels, aides individuelles et collectives du Fonds d'aide aux jeunes (FDAJ) pour les jeunes en situation de précarité, programmes de découverte des métiers de la collectivité et des partenaires.

Le Département soutient également les territoires et les acteurs locaux mobilisés sur les politiques jeunesse:

- structuration d'un réseau départemental « Jeun' Hérault » fédérant les acteurs associatifs et institutionnels.

- engagement au côté des associations, collectivités partenaires et organismes éducatifs par un soutien financier aux initiatives.

Sur le champ de l'éducation, le Département met en œuvre une politique ambitieuse en direction des collégiens, en lien avec les acteurs et partenaires de premier plan. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement de l'action de l'Education nationale pour soutenir les programmes pédagogiques (actions éducatives territorialisées) et améliorer les conditions d'accueil des élèves : restauration scolaire de qualité, aménagement des bâtiments, rénovation du patrimoine, consommation d'énergie et politique d'équipement harmonisée.

3/ L'accès aux droits fondamentaux et le lien social

L'action sociale du Département

La politique départementale promeut le changement, la cohésion et le développement social par une approche individuelle et collective. Elle participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

Le Département met en œuvre des dispositifs d'accompagnement des personnes et des familles grâce au maillage des 6 maisons départementales des solidarités (MDS) qui déploient 36 services territoriaux des solidarités (STS) afin d'accueillir et accompagner les publics en proximité. Le Département soutient également l'action des partenaires qui œuvrent aux côtés des services pour accompagner les publics dans l'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique, la solidarité alimentaire, la redynamisation sociale et la citoyenneté.



Le Département a structuré sur les territoires les réseaux de premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) favorisant l'interconnaissance et les synergies entre tous les acteurs accueillant le public afin de faciliter les parcours d'accès aux droits, partager l'analyse de besoins sociaux et coconstruire des réponses adaptées aux réalités des bassins de vie.

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma départemental d'action sociale 2023-2028, le Département prend le cap des mutations du contexte social et environnemental ; les trois formes de transitions à l'œuvre, environnementale, numérique et citoyenne, ont été au cœur de l'élaboration des orientations de ce schéma.

Le Département conduit une politique sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement à travers différents dispositifs : le Fonds solidarité logement, la prévention des expulsions locatives, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), auquel tous les partenaires concernés sont invités à contribuer.

Le Département accentue son action dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, en développant à partir de 2024 un service local d'information sur la maîtrise de l'énergie (SLIME) à destination des locataires et des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. L'objectif est d'intensifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages confrontés à ces difficultés.

La politique en faveur de l'autonomie

La Maison départementale de l'autonomie (MDA) porte l'ensemble des missions en direction des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées. Afin de renforcer la proximité de ses actions, la MDA déploie 3 services départementaux de l'autonomie (SDA) sur le territoire.

Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 est le reflet des enjeux actuels et s'adapte au contexte d'évolution de la prise en charge et de la couverture de la perte d'autonomie :

- l'accent mis sur le maintien à domicile pour anticiper et accompagner la perte d'autonomie,
- le renforcement d'une offre spécifique à destination des personnes atteintes de troubles psychiques ou de celles en situation de handicap vieillissantes,
- un soutien en faveur des aidants et des solutions de répit,
- une communication fluidifiée avec les partenaires et en direction des usagers.

Une politique culturelle et sportive visant à renforcer le lien social

La politique culturelle

La politique culturelle départementale 2023-2028 se décline dans les schémas de la lecture publique, de la culture et des archives, du patrimoine, de l'enseignement et des pratiques musicales, pour répondre à des enjeux communs : conserver et transmettre ; éveiller et émanciper ; soutenir et coconstruire.

Elle promeut une démarche de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens en situation de vulnérabilité, les acteurs culturels et les territoires dans une dynamique partenariale du « Faire avec ». Il s'agit d'inscrire la création et la culture au cœur des enjeux de la vie citoyenne.



Les axes forts de ce schéma se déclinent autour de la nécessité de faire converger :

- l'accès du plus grand nombre à la culture et à la création,
- la construction de parcours et de pratiques par l'Éducation Artistique et Culturelle,
- la solidarité avec les créateurs professionnels et émergents, les territoires et les lieux de fabrique en favorisant la permanence artistique.

La politique sportive

Le Département s'engage au titre des politiques sportives, composantes essentielles du bien-être, de la santé, et des cohésions sociales et territoriales. Sa politique sportive et solidaire s'appuie sur la diversité et la qualité partenariale entretenue avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux. Elle s'organise autour de trois grandes orientations :

1. Pour un sport encadré, accessible pour tous,
2. Pour un sport au service des solidarités territoriales et du développement local,
3. Pour un sport concerté et intégré.

Depuis plus de quarante ans, le Département s'est doté d'un outil d'animation de cette politique sportive, Hérault Sport, mobilisé au service des territoires et des quartiers prioritaires.

4 : Cadre de vie, sécurité et tranquillité publique

Une politique de l'habitat au service des quartiers.

Le Département de l'Hérault prend une part active dans la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Depuis de nombreuses années la direction de l'habitat et de l'aménagement (DHA) suit les conventions PNRU puis NPNRU (programme et nouveau programme national de rénovation urbaine) de plusieurs agglomérations : Montpellier Méditerranée Métropole, Sète Agglopol, Lunel, Bédarieux.

D'autre part, le Département a signé des conventions de relogement qui ont pour but de reloger les locataires des immeubles d'habitation lorsqu'ils sont démolis ou lors des travaux importants de rénovation.

Enfin le Département finance l'office public d'habitat à loyers modérés Hérault Logement qui intervient en tant que bailleurs sur ces quartiers.

L'accompagnement des territoires aux transitions numériques

Le Département a engagé une démarche d'aménagement numérique par le déploiement d'infrastructures telles que la fibre optique sur les secteurs dépourvus. Sur la base des besoins des territoires et des usagers, il a également élaboré une stratégie partenariale de développement des usages et services numériques. Afin de pérenniser les réseaux de médiation mis en œuvre lors du déploiement des Pass et conseillers numériques, de nouvelles solutions seront proposées pour poursuivre l'accompagnement vers l'inclusion numérique des personnes en difficulté, estimées à 200 000 sur notre département.

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et intra familiales

Le Département porte une politique volontariste pour la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales à plusieurs niveaux :

- l'éducation et le développement de la culture de l'égalité et du respect, notamment au travers des centres de santé sexuelle,



- l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants au quotidien par les travailleurs médico-sociaux des services territoriaux des solidarités,
- les postes d'intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie (6 postes) qui constituent un maillon essentiel de la réponse apportée aux situations de crise,
- le soutien aux associations qui conduisent des actions d'accès aux droits, d'insertion socio-professionnelle pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des femmes et accompagnent les enfants co victimes des violences conjugales
- le co-pilotage de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales.

La prévention de la délinquance et des conduites à risque des jeunes

Les services du Département contribuent à l'élaboration et au suivi des programmes d'actions initiés par les comités locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPD/CISPD).

Le Département soutient fortement l'action de la prévention spécialisée en direction des jeunes des quartiers prioritaires.

Il intervient également dans le repérage et la lutte contre les conduites à risque par ses actions de prévention et par son soutien à des structures proposant des prises en charge spécifiques des jeunes telles que la Maison des Adolescents.

Dans le cadre de la stratégie nationale de la prévention et protection de l'enfance, le Département agit pour prévenir et lutter contre la prostitution des mineurs.



CONTRIBUTION CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HÉRAULT AUX CONTRATS DE VILLE « QUARTIERS ENGAGEMENTS 2030 »

La Caf de l'Hérault pourra mobiliser des moyens financiers (sous réserve des fonds disponibles) pour accompagner les projets au titre du droit commun. Pour être retenus par la Caf les projets devront principalement concerner les domaines **de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale, champs de compétence de la Caf.**

Priorité sera donnée aux projets visant à :

- **Pérenniser et développer une offre d'accueil petite enfance adaptée** pour favoriser l'accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant, pour contribuer à lever les freins pour l'insertion socio-économique des familles et des mono parents (offre d'accueil réactive pour permettre aux familles de répondre rapidement à des offres de formations / d'emploi mais aussi permettre un répit parental pour prévenir d'éventuelles violences psychologiques et/ ou physiques, ...),
- **accompagner les parcours éducatifs des enfants et des jeunes** (hors temps scolaire) : faciliter l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes, soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, aux jeunes et dynamiser les départs en vacances; accompagner et valoriser les projets portés par les adolescents et jeunes afin de les soutenir dans leur parcours d'accès à l'autonomie ; renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen, renforcer et soutenir les lieux "ressources" pour les jeunes.
- **Valoriser le rôle des parents, maintenir le lien avec leurs enfants** et contribuer, ainsi, à prévenir les difficultés rencontrées avec et par leurs enfants : accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants notamment les adolescents pour des projets hors temps scolaires ; renforcer la visibilité et la structuration de l'offre parentalité et développer des lieux ressources parentalité
- **Développer et/ou maintenir les équipements d'animation de la vie sociale** (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Les projets élaborés en concertation ou prenant appui sur des équipements structurants tels que les Espaces de Vie Sociale et les Centres Sociaux seront prioritaires.

Pour rappel, les projets déposés seront instruits sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Répondre aux orientations de la Caf présentées ci-dessus
- Être portés par des acteurs ancrés sur le territoire d'intervention ou travaillés en partenariat avec les acteurs locaux.
- Proposer des actions structurantes et pérennes à destination des habitants du territoire.
- Travailler en co-construction en amont avec les habitants, les partenaires du quartier, et la chargée de conseil et de développement de la Caf du territoire.
- Répondre à un diagnostic de territoire.
- Présenter des cofinancements solides.



Pour rappel, les projets visant des objectifs relevant des domaines de la santé, de la culture, de l'insertion socio-professionnelle ou encore de l'apprentissage du français ne seront pas recevables. Ces domaines se situent hors champs de compétence de la Caf.

Les porteurs de projets souhaitant déposer des dossiers dans le cadre des **dispositifs CLAS et REAAP** devront également répondre aux appels à projets lancés par la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault à travers la plateforme ELAN L'instruction de ces dossiers fait l'objet de calendriers spécifiques qui seront communiqués par la Caf par mail.



ENGAGEMENTS BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

Solution de droits communs

Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

Programme spécifique

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa[4]

- **15 briques de solutions** : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.

[4]Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale



- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.



CONTRIBUTION BAILLEURS AUX CONTRATS DE VILLE « QUARTIERS ENGAGEMENTS 2030 »

Aux côtés de l'Etat et des collectivités locales, les bailleurs constituent des acteurs majeurs de la politique de la Ville. En complément de leur intervention en matière de logement (création de logements sociaux, rénovation du parc, efficacité énergétique, participation aux projets ANRU, accompagnement à la mobilité résidentielle...), ils participent pleinement à l'amélioration du cadre de vie des quartiers, à leur attractivité et à l'amélioration constante de la qualité de services à destination des habitants. Afin d'accompagner ces efforts, un abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est consenti aux bailleurs pour intervenir de manière renforcée sur la gestion et l'entretien, le renforcement de la présence de personnel de proximité, la tranquillité publique, l'animation, le lien social et le vivre ensemble notamment.

PRIORITÉ N°1 : ÉDUCATION ET JEUNESSE

ACM HABITAT

- Favoriser les aménagements à hauteur d'enfants
- Etre un relai de communication des offres jeunesse

HÉRAULT LOGEMENT

- Soutenir les associations actives sur les quartiers en matière de jeunesse, éducation et parentalité (exonération de loyers des locaux mis à disposition)

SFHE

- Offrir des services supplémentaires au-delà du logement (accompagnement et soutien scolaire via le soutien à une structure associative)

PRIORITÉ N°2 : ACCÈS AUX DROITS ET LIEN SOCIAL

ACM HABITAT

- Favoriser le maintien à domicile des séniors ou personnes en situation de handicap
- Faciliter l'orientation des situations de santé mentale complexes
- Augmenter les maillages avec les partenaires en matière d'accès au droit
- Etre un acteur du lien social dans nos résidences (colocations solidaires, animations sur la transition écologique, mise à disposition facilitée de locaux pour les associations...)

HÉRAULT LOGEMENT

- Soutenir et conventionner avec des associations de proximité agissant en matière de santé, alimentation, prévention

SFHE

- Offrir des services supplémentaires au-delà du logement (Mise en place d'un guichet mobile => permanences administratives effectuées par une association à proximité des résidences)



PRIORITÉ N°3 : SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET CADRE DE VIE

ACM HABITAT

- Agir en matière de médiation sociale avec l'équipe de médiation sociale créée en 2023
- Agir en matière de tranquillité résidentielle (adhésion au groupement de sécurité résidentielle inter-bailleur, direction sécurité au sein du bailleur)
- Poursuivre l'amélioration énergétique des logements du parc
- S'impliquer dans le projet ANRU
- Poursuivre l'amélioration de la gestion de la collecte et la réduction des déchets (plan collecte permettant d'objectiver les actions en matière d'amélioration de bâtis, de sensibilisation et de valorisation du compostage. Organisation d'opérations de nettoyage collective)
- Favoriser la réappropriation des abords (agriculture urbaine, jardins partagés...)

HÉRAULT LOGEMENT

- Agir en matière de médiation sociale (actions de médiation, troubles de voisinages, action de sensibilisation à la propreté...)
- Accueillir et encadrer des publics dans le cadre des travaux d'intérêt général en partenariat avec le SPIP sur des actions d'entretien (propreté, travaux)
- Intervenir sur la propreté et le cadre de vie (un agent de propreté en renfort sur les espaces extérieurs, amélioration de la gestion de la collecte et des encombrants, mise à disposition de composteurs de proximité, développement des jardins partagés...)
- S'impliquer dans le projet ANRU
- Organiser un clean challenge en QPV chaque année en partenariat avec les associations du quartier
- Soutenir les associations de proximité intervenant sur le cadre de vie (exonération de loyers des locaux mis à disposition)

SFHE

- Agir en matière de tranquillité résidentielle (adhésion au groupement de sécurité résidentielle inter-bailleur)
- Participer au Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO)
- S'impliquer dans le projet ANRU

ERILIA

- Agir en matière de tranquillité résidentielle (adhésion au groupement de sécurité résidentielle inter-bailleur)
- S'impliquer dans le projet ANRU
- Favoriser l'amélioration du cadre de vie (financement de l'animation de jardins partagés via le secteur associatif sur les résidences Trident et Logis des Pins)



PRIORITÉ N°4 : EMPLOI ET ENTREPRENARIAT

ACM HABITAT

- Poursuivre les engagements en matière de clause d'insertion sociale (clauses d'insertion sociale dans les marchés)
- Favoriser l'inclusion des habitants du quartier via la clause d'insertion dans le cadre des chantiers de l'ANRU et expérimenter les chantiers éducatifs pour les petits travaux de remise en l'état des immeubles

HÉRAULT LOGEMENT

- Poursuivre les engagements en matière de clause d'insertion sociale
- Soutenir les associations actives sur les quartiers en matière de développement économique et d'emploi (exonération de loyers des locaux mis à disposition)

SFHE

- Accompagner l'emploi et les mobilités par le logement (rapprochement des personnes sans emploi vers les bassins d'emploi, mutations professionnelles)



MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2

Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"

Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"



contratdeville.montpellier3m.fr